

The logo for Qenergy, featuring the word "Qenergy" in a bold, green, sans-serif font. The letter "Q" is stylized with a white dot. The background of the entire slide is a photograph of three wind turbines on a forested hill at sunset, with the sun low on the horizon and mountains in the distance.

Qenergy

Comité de projet

Projet éolien de « Côte Moret »

Présentation du 26 mai 2025

Comité de projet

Cadre réglementaire

Articles L.211-9 et R. 211-5 du code l'énergie

Une seule réunion
de comité
obligatoire

Obligatoire depuis
décembre 2023

Objectifs

- Assurer une concertation préalable des parties prenantes sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets EnR
- Associer en amont les acteurs locaux pour renforcer l'acceptation locale des projets éoliens. Il se réunit avant le dépôt de la première demande d'autorisation du projet.

Invitations obligatoires

- Porteur de projet (QEF)
- Représentant de chaque commune d'implantation
- Représentant de l'EPCI à fiscalité propre
- Représentant de chaque commune dans un rayon de 6km (tout comme l'enquête publique)

Les sujets à aborder

- Objectifs du projet, caractéristiques, enjeux socio-économiques, coût prévisionnel, puissance, impacts sur l'environnement et l'aménagement
- Caractéristiques des équipements créés ou aménagés pour la desserte
- Justification du choix du site : variantes, cadastre, urbanisme
- Raccordement envisagé

Sommaire

- **Présentation de la société Q ENERGY**
 - Présentation de l'équipe projet et ses partenaires
 - Présentation de la société
- **Le projet de « Côte Moret »**
 - Justification du choix du site et documents d'urbanisme applicables
 - Objectifs, caractéristiques et enjeux
- **Impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire**
 - Expertise écologique
 - Expertise paysagère
 - Expertise acoustique
- **Options de localisations envisagées**
 - Sélection des variantes
- **Simulations visuelles**
 - Esquisses
- **Equipements créés ou aménagés en vue de sa desserte**
 - Accès
- **Raccordement électrique**
 - Options de raccordement





Présentation de la société Q ENERGY



Présentation de l'équipe projet et ses partenaires

Vos interlocuteurs

L'équipe projet

<p>Alice FOURNIER <i>Responsable Régionale</i></p>	<p>Matthieu LEGEAY <i>Responsable Projets</i></p>
<p>Thomas DE SORDI <i>Chargé d'Affaires Environnement</i></p>	<p>Lucie MALLET <i>Chargée d'Affaires Territoriales</i></p>
<p>Aurélie GOURSAU <i>Assistante Projets</i></p>	<p>Cécile CAMELIN <i>Ingénieure Bureau d'Études</i></p>
<p>Jilliane GIGANT <i>Géomaticienne</i></p>	<p>Thomas MICHEL <i>Coordinateur ingénierie</i></p>



Développeur éolien :
Réalisation de l'étude anémométrique, l'étude acoustique, et des photomontages



Bureau d'études en environnement et paysage :
Réalisation de l'expertise écologique



Bureau d'études en environnement et paysage :
Réalisation de l'expertise paysagère



Entreprise spécialisée dans le transport exceptionnel :
Réalisation de l'étude d'accès



Réseau de Géomètres Experts en France :
Réalisation de l'étude de détection des canalisations



Présentation de la société

Nos implantations en France



25 ans
d'expérience



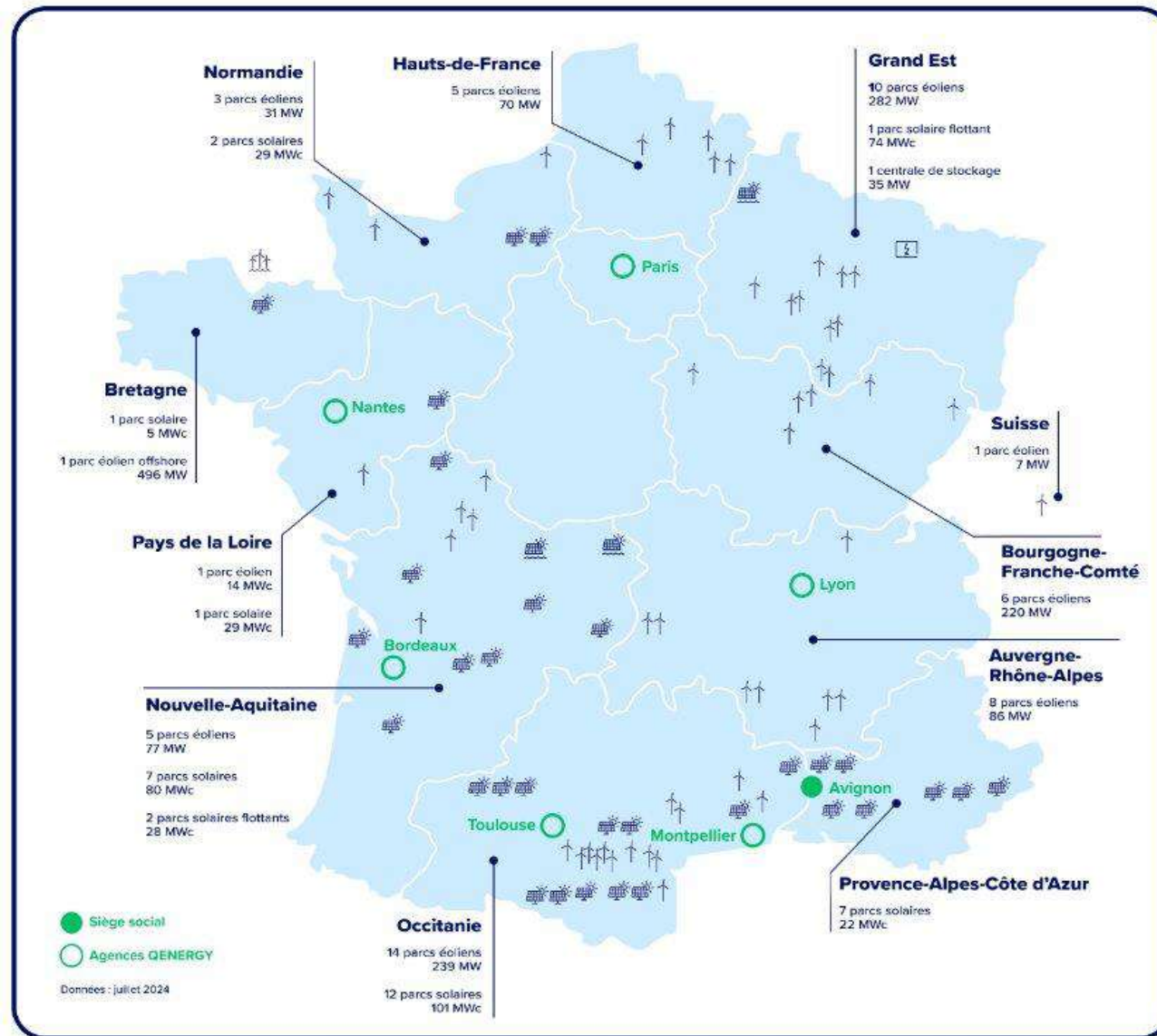
+ de 270
collaborateurs



6,5 GW de projets
en développement



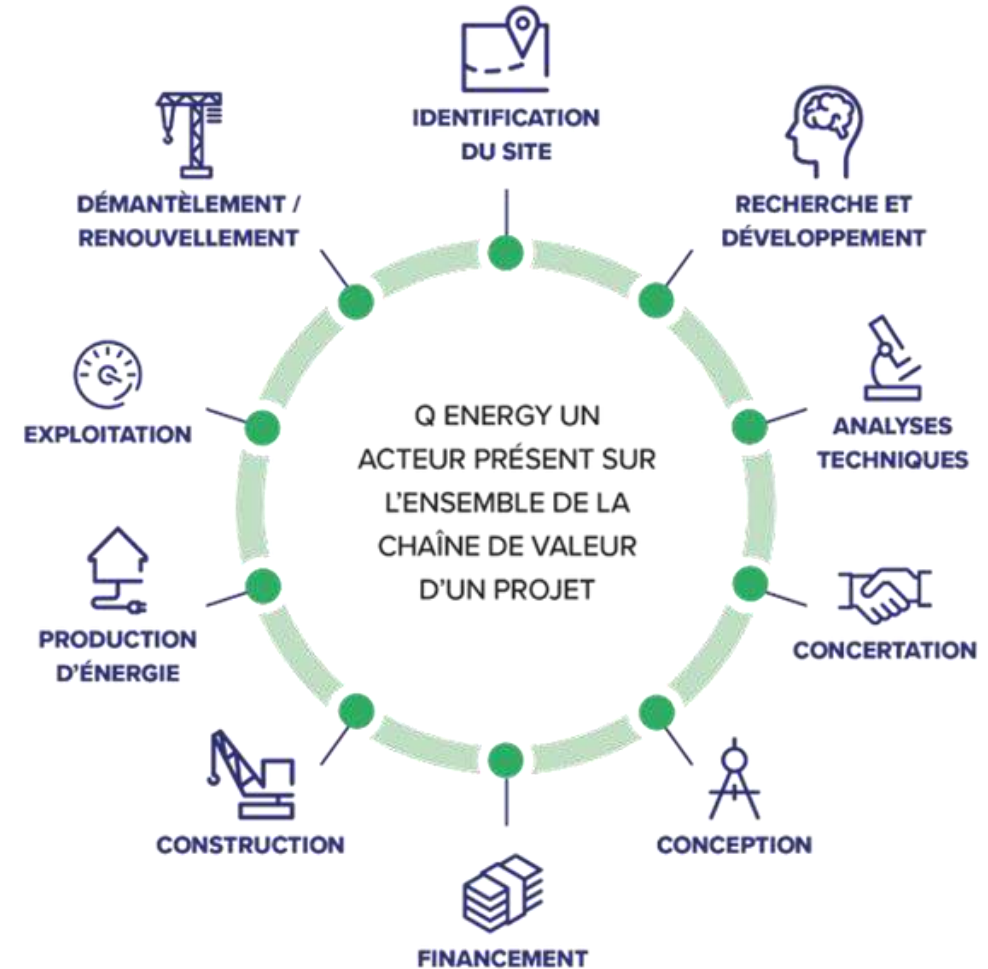
1,9 GW de projets
développés et/ou
construits



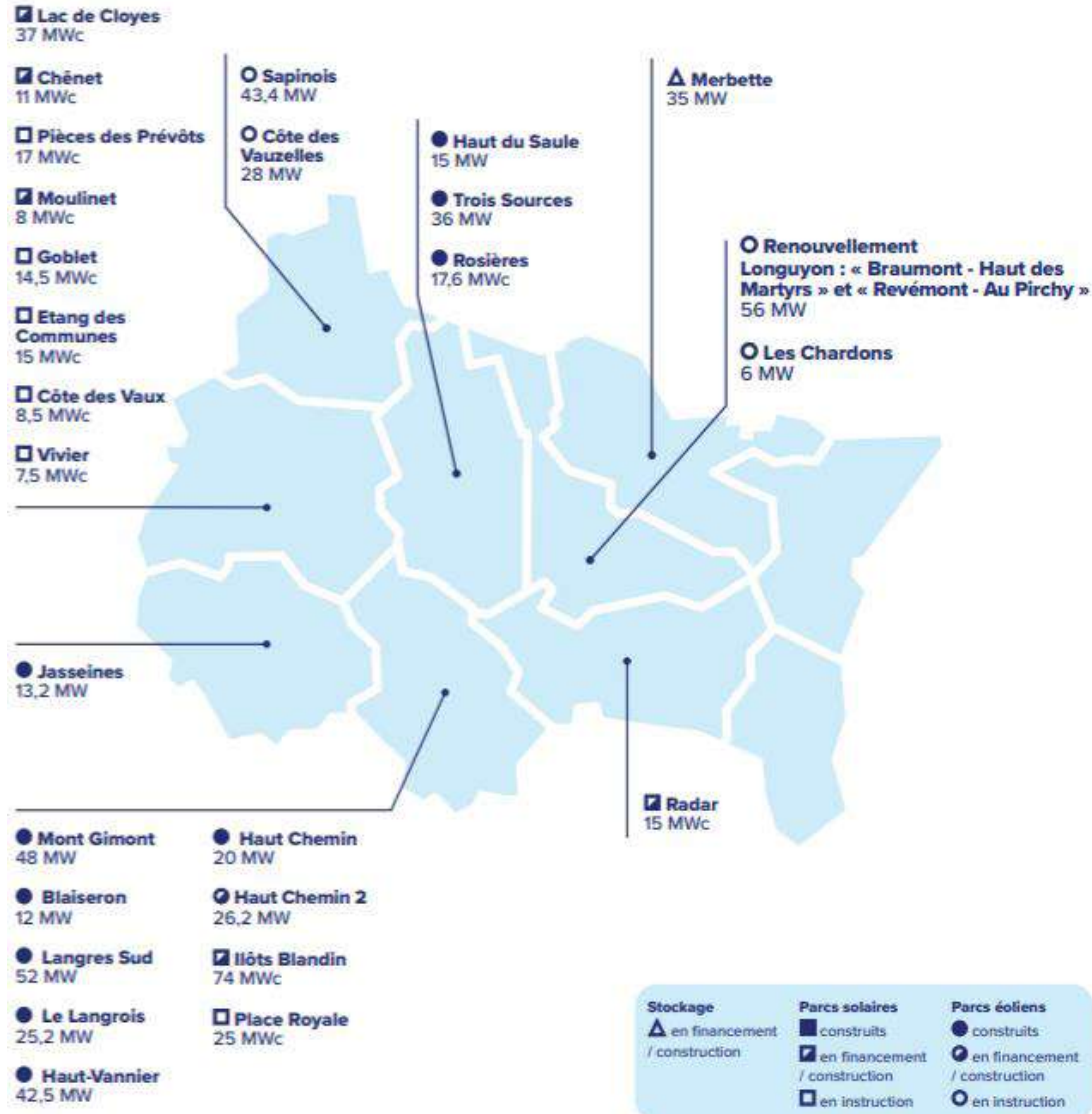
Q ENERGY France, un acteur global et un partenaire local

Un partenaire local au service des territoires :

- Nous adoptons une approche de territoire durable dans la réalisation de nos projets, à travers:
- Une information régulière et transparente
- Un accompagnement personnalisé
- Une insertion du projet dans son environnement humain et social



Projets de Q ENERGY France en Grand Est



Objectifs nationaux

- Puissance installée (Décembre 2023) : 21,8 GW
- Objectifs PPE (2028) : 33,2 à 34,7 GW
- Rythme annuel d'installation (2023) : 1,2 GW/an
- Rythme pour atteindre l'objectif : 2,8 GW/an

Source : RTE / Etude FEE

Grand Est

- Production éolienne en Grand Est (2023) : 8 238 GWh
- Objectifs SRADDET Grand Est (2030) : 12 000 GWh

Le SRADDET prévoit de couvrir ses besoins en énergie à 41% par du renouvelable d'ici à 2030, et à 100% d'ici à 2050.



Le projet de « Côte Moret »



Justification du choix du site
Documents d'urbanisme applicables

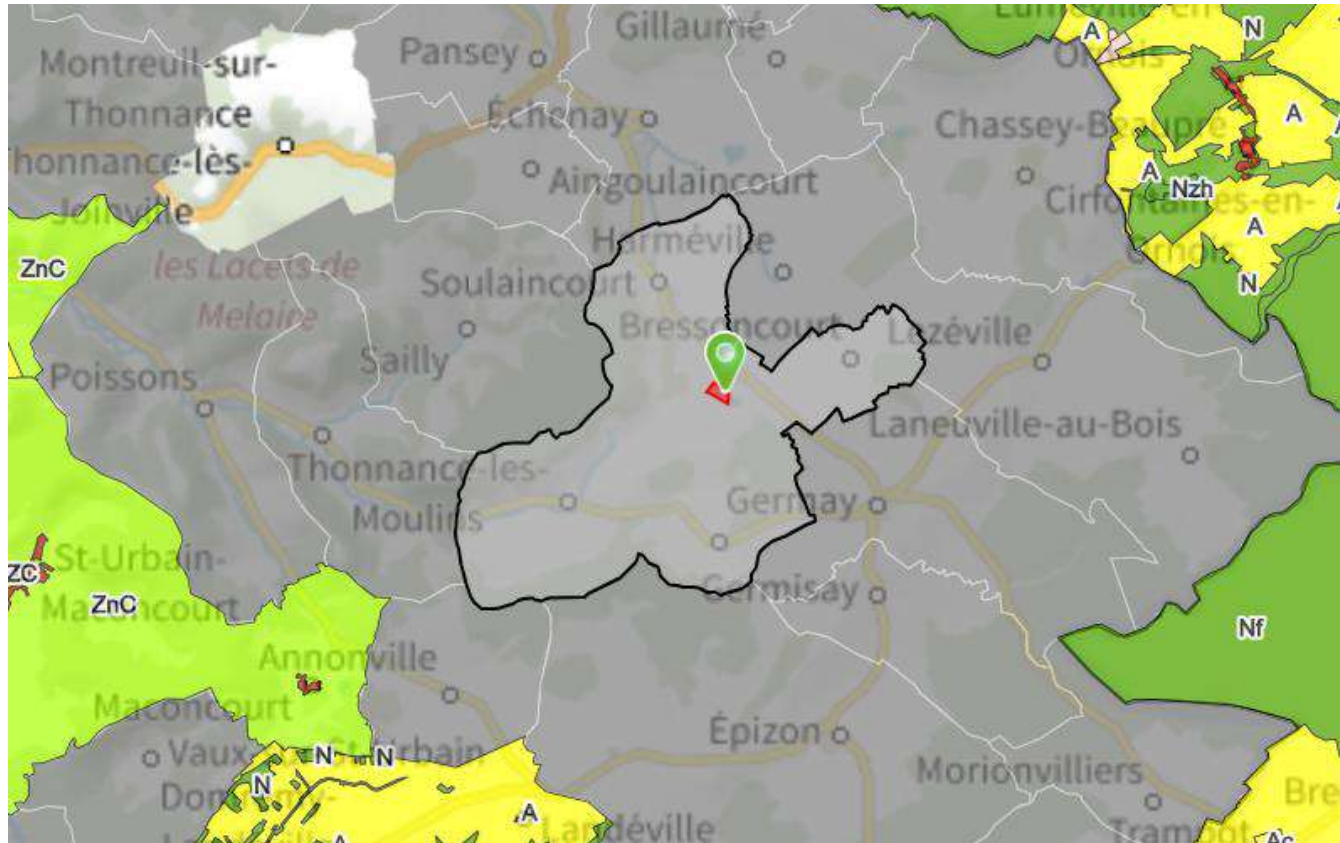
Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

Le **SRADDET du Grand Est**, adopté en 2019 et approuvé le 24 janvier 2020, intègre les anciens objectifs des SRCAE dans une nouvelle stratégie régionale.

Les trois objectifs suivants concourent au développement de l'éolien en région Grand Est :

- **Objectif n°1** « *Devenir une région à énergie positive et bas-carbone à l'horizon 2050* » --> Réduction de 55% de la consommation énergétique et **multiplication par 3,2 de la production d'énergies renouvelables** et de récupération d'ici 2050 (cf. p. 12/88 du Rapport 2/3 stratégie) ;
- **Objectif n°4** « *Développer les énergies renouvelables pour diversifier le mix énergétique* » --> Objectif de **40% d'énergies renouvelables dans la production d'électricité d'ici 2030, 100% d'ici 2050**, en lien avec l'objectif n°1 (cf. p. 21/88 du Rapport 2/3 stratégie) ;
- **Objectif n°5** « *Optimiser et adapter les réseaux de transport d'énergie* » --> Intégrer les énergies renouvelables aux réseaux **en améliorant leur flexibilité et leur gestion** (cf. P. 24/88 du Rapport 2/3 stratégie).

Document d'urbanisme en vigueur



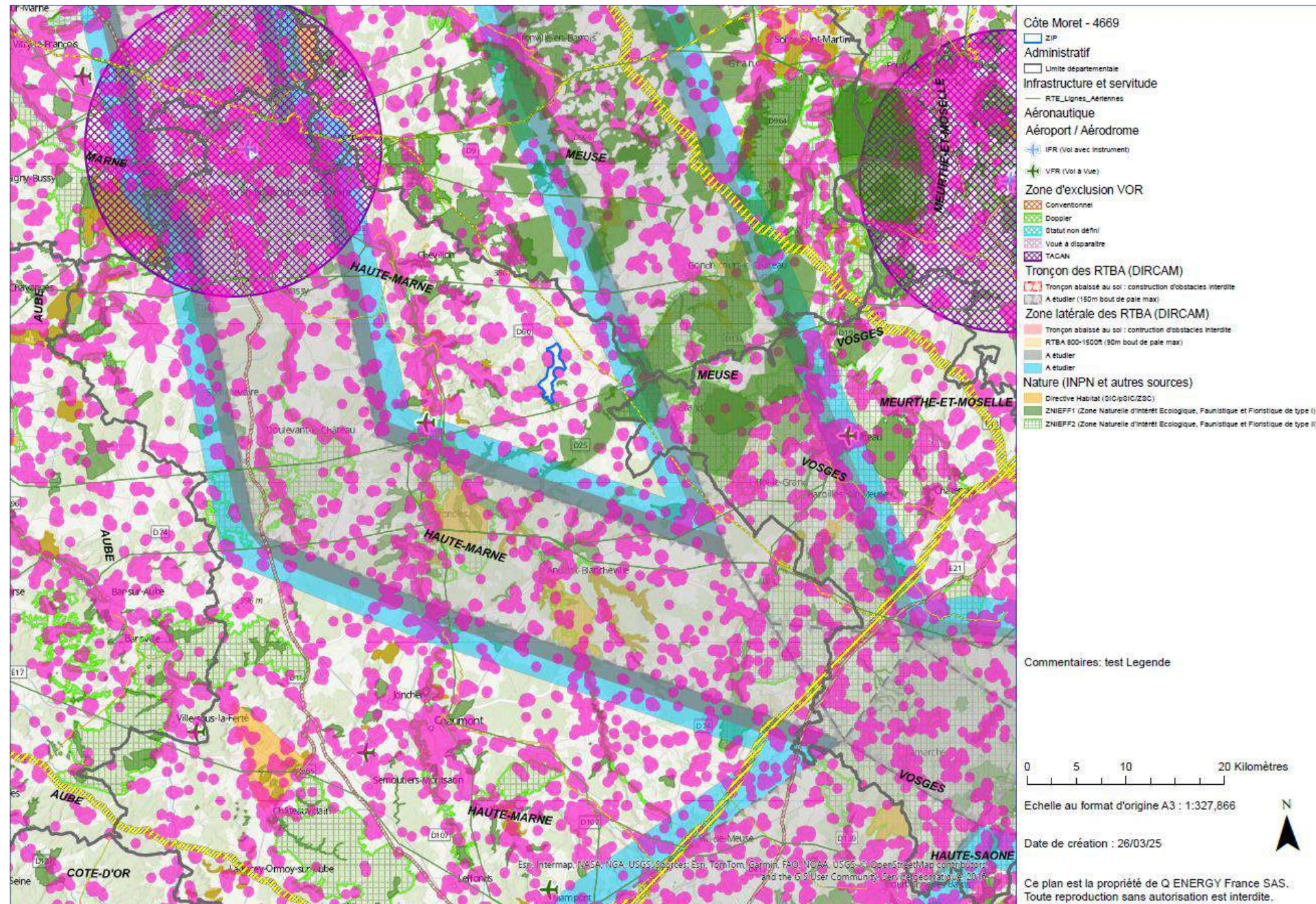
La commune de Thonnance-les-Moulins est couverte par le **Règlement National d'Urbanisme (RNU)** :

- **Projet en dehors des zones urbanisées**
- **Équipement d'intérêt général lié à la transition énergétique**

Un passage en CDPENAF sera donc nécessaire (avis consultatif).

■ Règlement national d'urbanisme

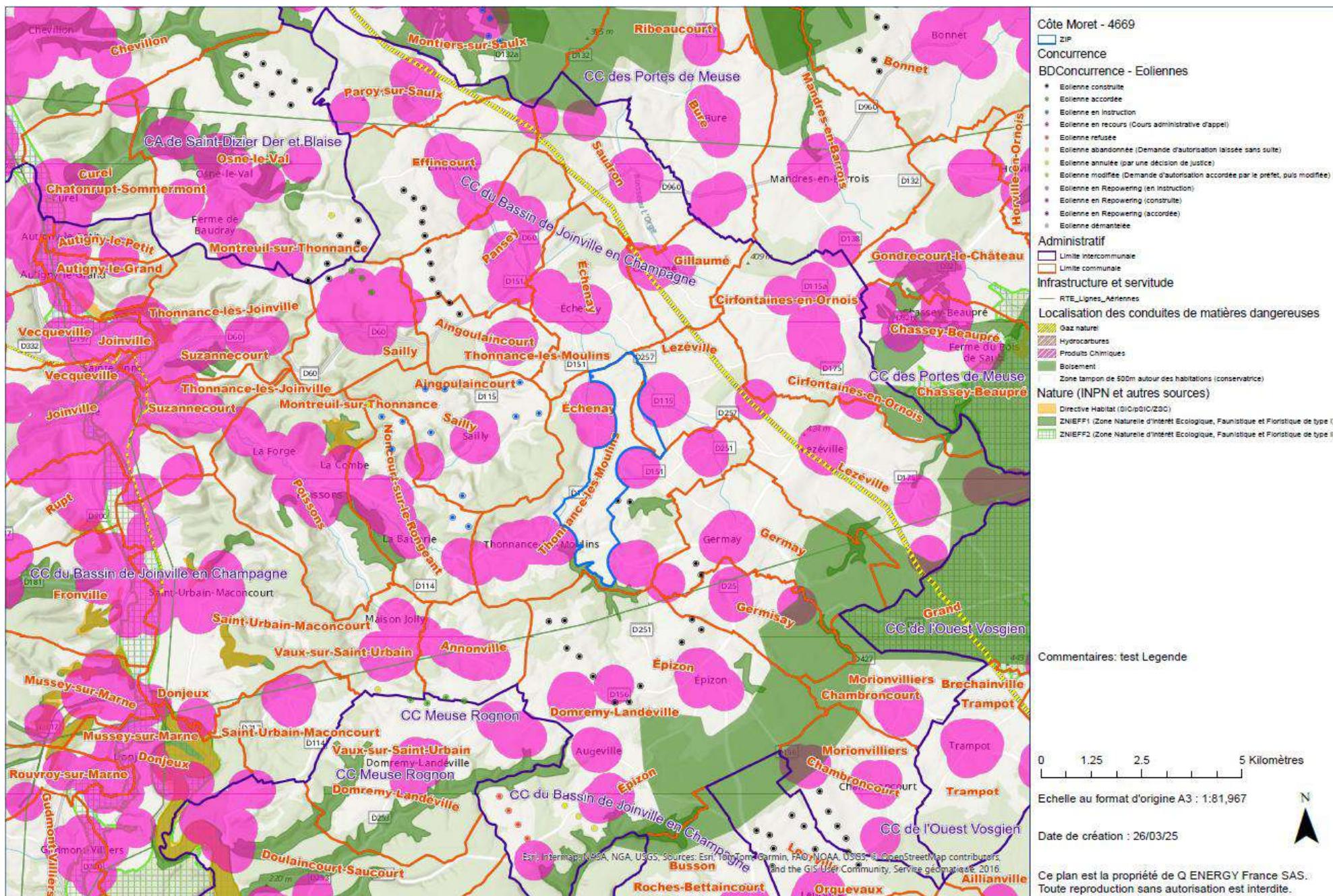
La zone d'étude identifiée



- L'équipe prospection de Q ENERGY a d'abord analysé les contraintes et les potentiels à l'échelle du département puis de la communauté de communes.
- Les éléments retenus ont permis d'identifier la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet.
- Les cartes présentées illustrent des exemples de contraintes ou d'éléments favorables ayant guidé ce choix

Carte : Contraintes rédhibitoires à l'échelle départementale

La zone d'étude identifiée : ZIP





Carte : Contraintes rédhibitoires à l'échelle intercommunale

La zone d'étude identifiée



Résultat du travail d'analyse itératif : La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) qui servira de base aux études environnementales obligatoires

Légende

-  Zone d'implantation potentielle
-  Limite communale



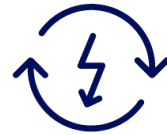
Objectifs, caractéristiques et enjeux

Ses caractéristiques principales



8 éoliennes

d'une hauteur de 180m en bout de pale



80 GWh/an

Production d'électricité annuelle

Estimations basées sur 8 éoliennes de 5,6MW



Puissance unitaire

Maximale de 5,6 MW



L'équivalent de **35 000 Personnes**

alimentées en électricité par an



Puissance totale

maximale de 45 MW

Estimations basées sur 8 éoliennes de 5,6MW



410 000 €/an environ

Retombées fiscales estimées pour la commune, l'intercommunalité et le département



3 Structures de Livraison

exportant l'électricité sur le réseau public



34 400 tonnes

de CO₂ évitées par an

Estimations basées sur 8 éoliennes de 5,6MW

Coûts prévisionnels*

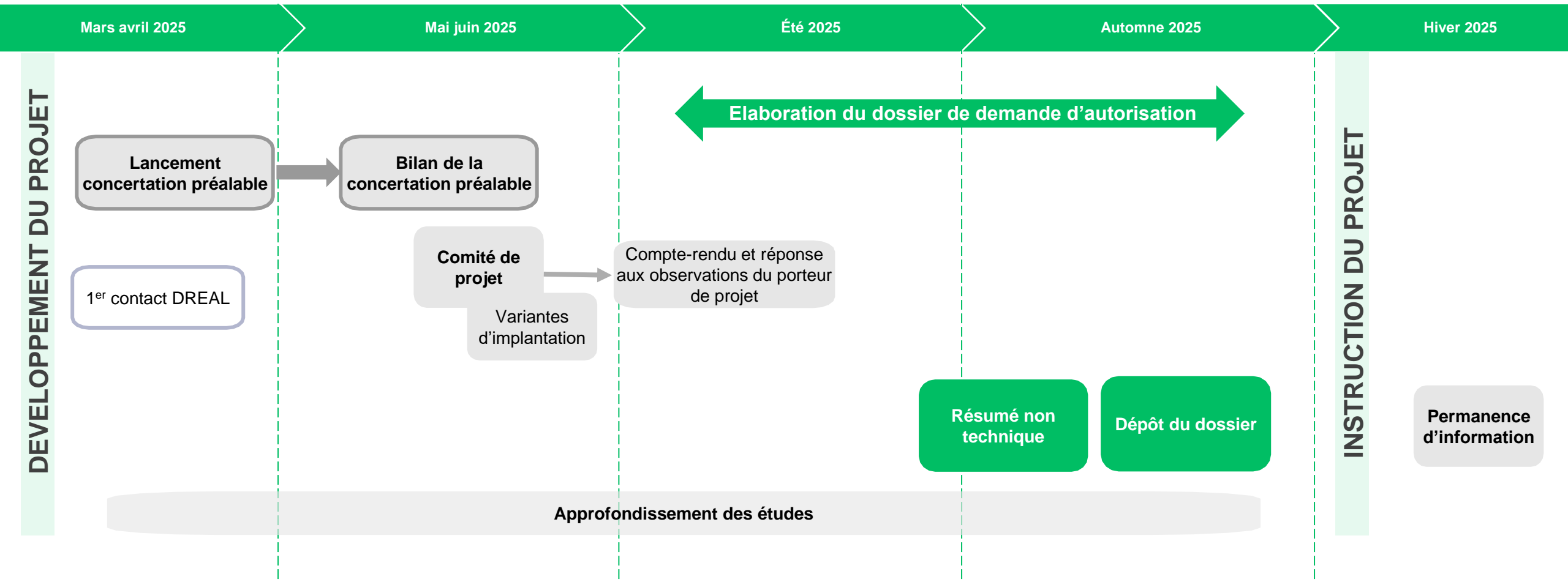
Coûts prévisionnels		
Coûts de développement	Coûts CAPEX (<i>Capital expenditure</i>)	Coûts OPEX (<i>Operational expenditure</i>)
<i>Les Coûts de développement comprennent l'ensemble des dépenses liées au développement du projet du début de la prospection à l'autorisation obtenue. Ils comprennent aussi bien les coûts de déplacement des équipes, que le paiement des bureaux d'études environnementaux, ou du matériel pour du dispositif de communication/concertation.</i>	<i>Les Capex désignent les dépenses en capital engagées pour acquérir, améliorer ou maintenir ses actifs physiques à long terme. Ces actifs peuvent inclure des équipements comme les turbines par exemple.</i>	<i>Les OPEX ou dépenses d'exploitation sont les charges courantes pour exploiter le projet éolien (loyers, maintenance etc.)</i>
	En moyenne entre 800k€ et 1 000k€ par MW pour 1 éolienne	Environ 1,5 M€/an
800 000 € - 1 000 000 €	Entre 35 et 45 M/€ d'investissement	45 M/€ sur 30 ans

*Les coûts prévisionnels sont estimés selon des coûts variables et changent en fonction des projets. A ce stade du développement nous ne sommes pas en mesure de donner les chiffres exacts.

Historique des contacts & actions menées

- 2021 : Début du projet
- Février 2023 : Conseil municipal de Thonnance-les-Moulins autorisant Q ENERGY France à développer le projet éolien de Côte Moret
- Mars 2023 : Phase de développement du projet : Implantation d'un mât de mesure pour chiroptères et début des études environnementales et paysagères
- Avril 2023 : Permanences d'information sur Thonnance-les-Moulins et Lezéville
- Avril/Mai 2023 : Campagne acoustique
- Novembre/Décembre 2023 : Réception des premières études environnementales et adaptation du projet
- 2024 : Modification du projet et de l'implantation des machines suite à évolution réglementaire de l'armée
- Avril 2025 : Concertation préalable du projet de Côte Moret
- Mai 2025 : Comité de projet

Planning jusqu'au dépôt



Légende

- Elaboration du dossier de demande d'autorisation
- Contacts institutionnels
- Autre étape clé du développement
- Autre étape réglementaire du développement

Réforme de la loi Industrie verte et consultation parallélisée



**Loi du 23 octobre 2023
et Décret n°2024-742 du 6 juillet 2024**



Accélérer l’instruction des demandes d’autorisations environnementales



☐ Entrée en vigueur : demandes d’AE déposées à compter du 22 octobre 2024



☐ Objectifs : réduire la durée théorique d’instruction de 9 mois à 6 mois / moderniser la procédure de participation du public



☐ Création d’une nouvelle procédure de participation du public dite « consultation du public » (C. env. art. L.181-10-1)



☐ Nouvelle procédure en deux phases

- 1,- Phase d’examen et de consultation → mutualisation de la consultation des services/commissions et du public
- 2,-Phase de décision



**Impacts potentiels significatifs sur
l'environnement et l'aménagement du
territoire**



Expertise écologique

Présentation de l'étude Biodiversité

- **Auddicé Environnement** : expert Biodiversité indépendant mandaté depuis 2022
- **État initial** sur 20 km autour de la ZIP, enjeux environnementaux identifiés
- **Étude réglementaire** encadrée par la DREAL
- **Existence** de documents cadres méthodologiques (ministère, des dreal locales, etc)
- **Travail de terrain + données** pour analyser les sensibilités/enjeux
- **Préconisations d'implantation** adaptées au contexte
- **Totalité de l'expertise** consultable lors de l'enquête publique

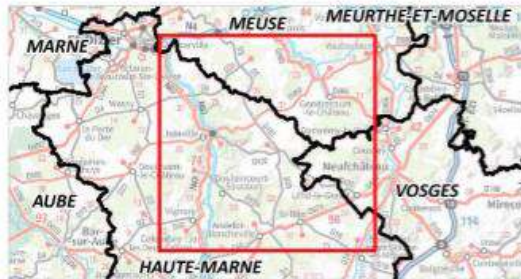
Présentation aires d'études



Projet éolien de Côte Moret
Commune de Thonnance-les-Moulins (52)

Étude écologique

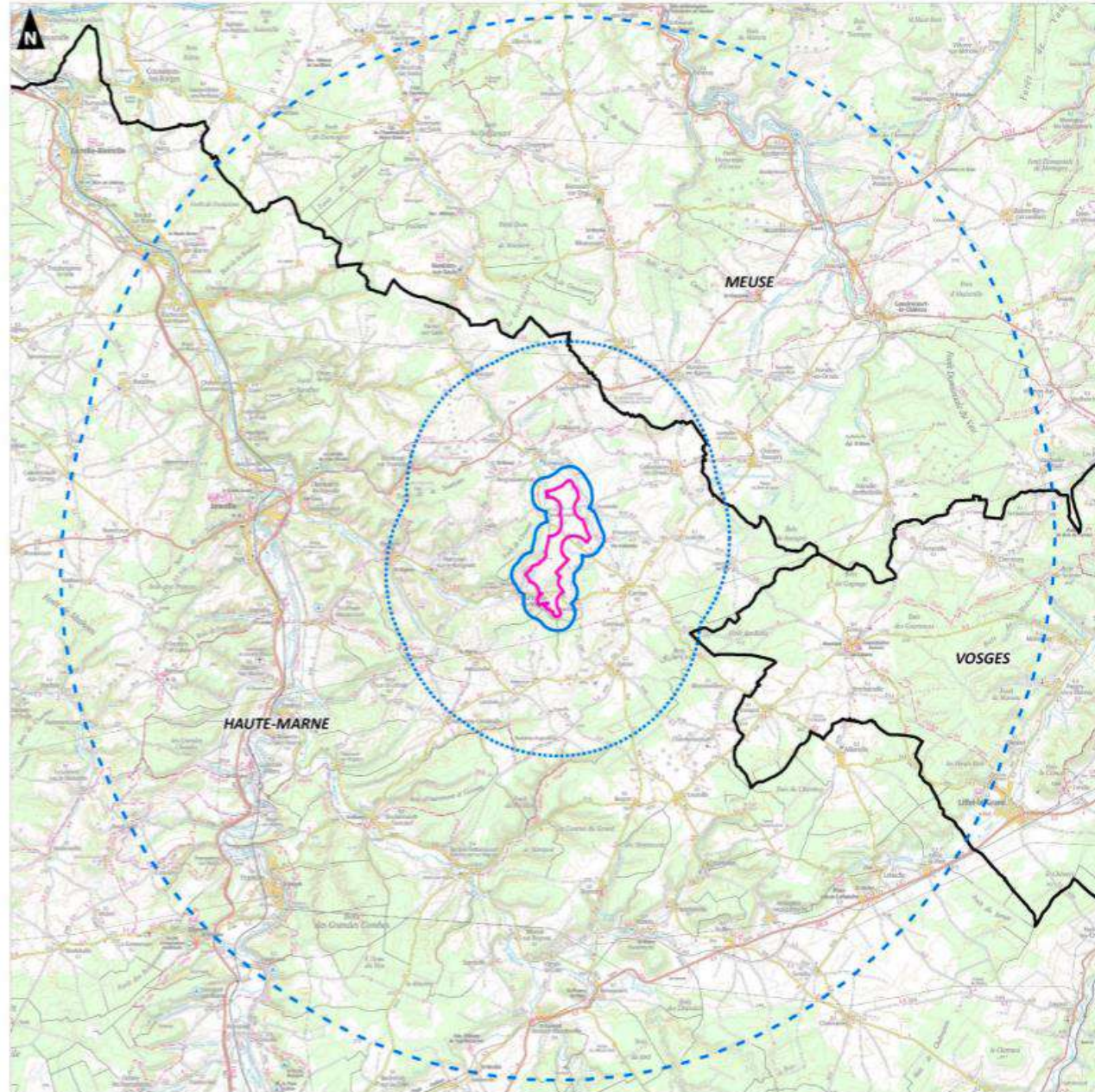
Situation du projet
à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



- Aires d'étude**
- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
 - Aire d'étude immédiate (600 m)
 - Aire d'étude rapprochée (6 km)
 - Aire d'étude éloignée (20 km)
- Limites administratives**
- Limite départementale



Réalisation : AUDDICÉ, février 2023
Sources de fond de carte : IGN SCAN 100 et SCAN 1000
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - QENERGY - AUDDICÉ, 2023



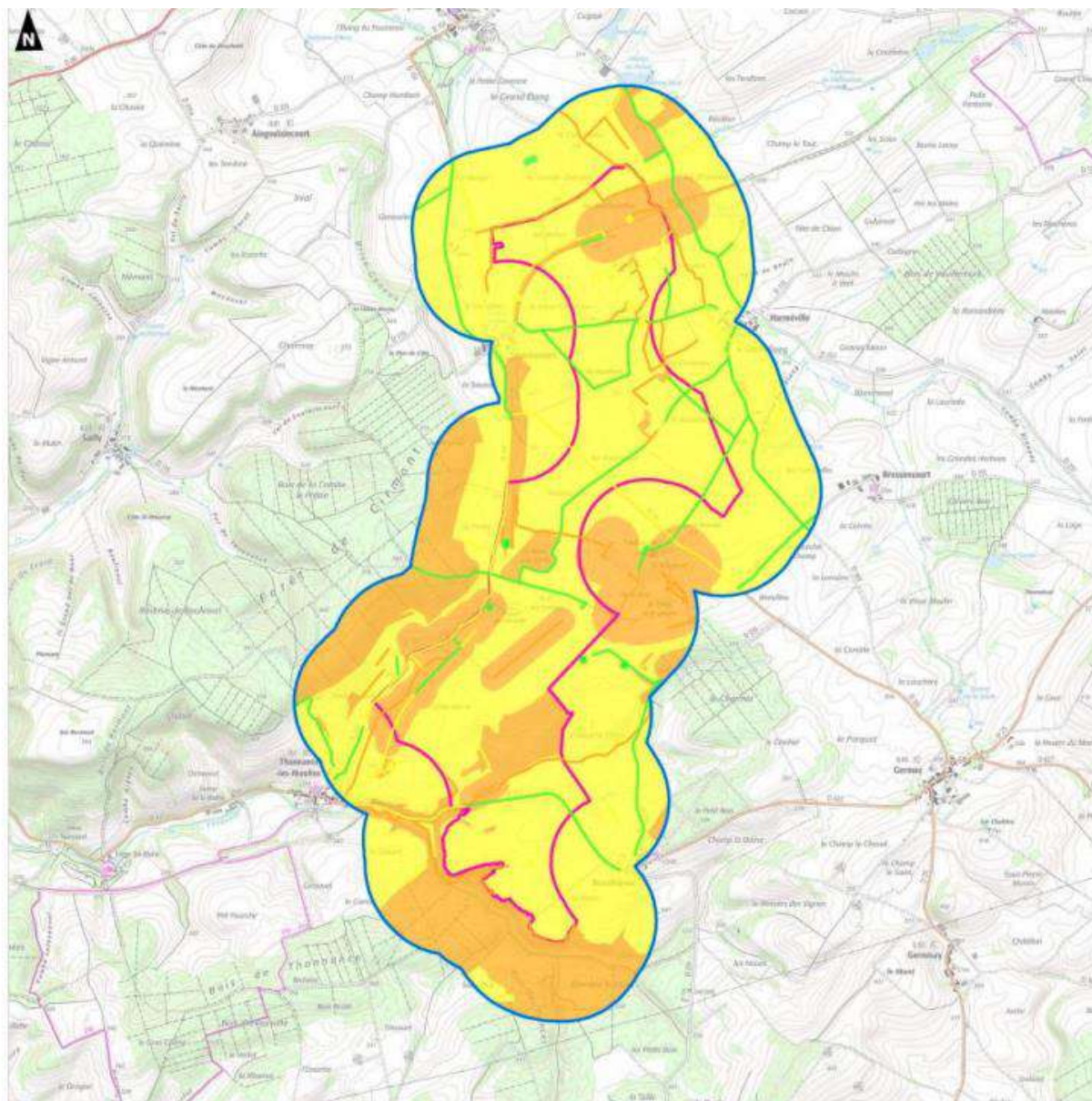


Projet éolien de Côte Moret
Commune de Thonnance-les-Moulins (52)

Étude écologique

Synthèse des enjeux avifaunistiques

- Aires d'étude**
- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
 - Aire d'étude immédiate (600 m)
- Niveau de l'enjeu**
- Fort
 - Modéré
 - Faible



- **Inventaires** : Sorties couvrant **un cycle biologique complet** du début de la période hivernale 2022 à la fin de la période de migration postnuptiale 2023.
- Les **enjeux avifaunistiques** sont qualifiés de :
 - **Forts** pour les boisements, ripisylves, haies et zones buissonnantes, très riche pour toutes périodes confondues ;
 - **Modérés** pour les parcelles agricoles, territoire de chasse pour les rapaces, de nidification pour certains passereaux et de migration et/ou stationnement pour plusieurs espèces ;
 - **Faibles** pour certains bâtiments agricoles moins intéressants pour l'avifaune.



Chiroptères



Projet éolien de Côte Moret
Commune de Thonnance-les-Moulins (52)

Étude écologique

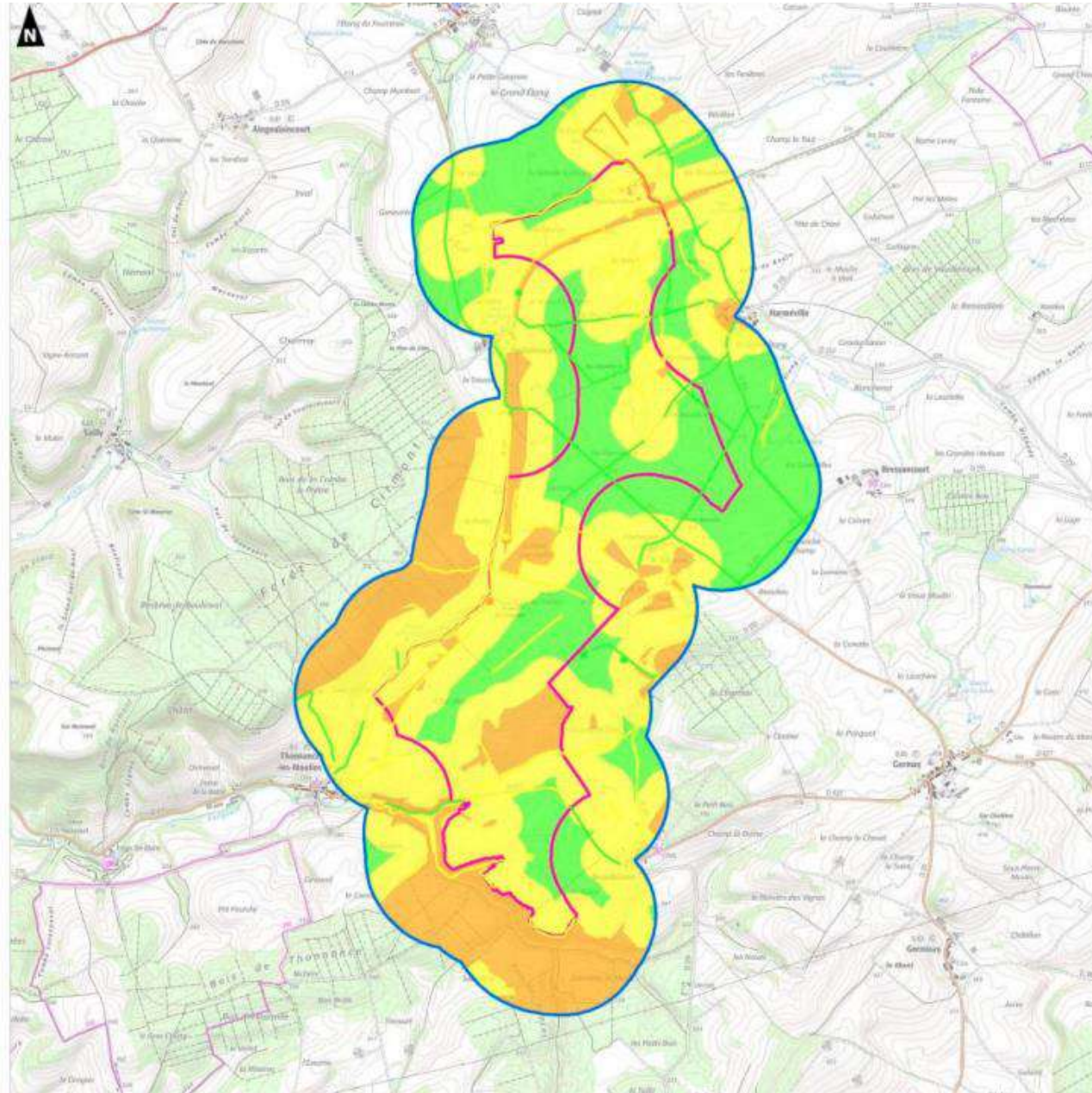
Synthèse des enjeux chiroptérologiques

Aires d'étude

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)

Niveau de l'enjeu

- Fort
- Modéré
- Faible



- **Points d'écoute sur les trois périodes d'activité** (transit printanier, parturition et transit automnal) :
 - **Richesse spécifique forte** avec 20 espèces identifiées avec certitude, toutes protégées ; 11 espèces patrimoniales ;
 - **Présence de la Pipistrelle commune**, espèce fortement à risque de collision avec les rotors.
- **Diversité spécifique très variable spatialement.**
- **Haies, boisements et friches** présents au sein et en périphérie de la ZIP, exploités pour la chasse par plusieurs espèces.



Conclusions sur les enjeux écologiques

- Enjeux localisés dans des zones où l'activité des oiseaux et des chiroptères est la plus importante, principalement **au niveau des boisements et des haies** qui structurent l'aire d'étude immédiate ;
- **Les ruisseaux** constituent un enjeu pour les insectes et les amphibiens ;
- Une attention particulière est portée à la nidification **du Milan royal, du Milan noir, de la Cigogne noire et de la Buse variable.**
- Le projet présentera des mesures ERC sur ces thématiques : **Evitement, Réduction et/ou Compensation**

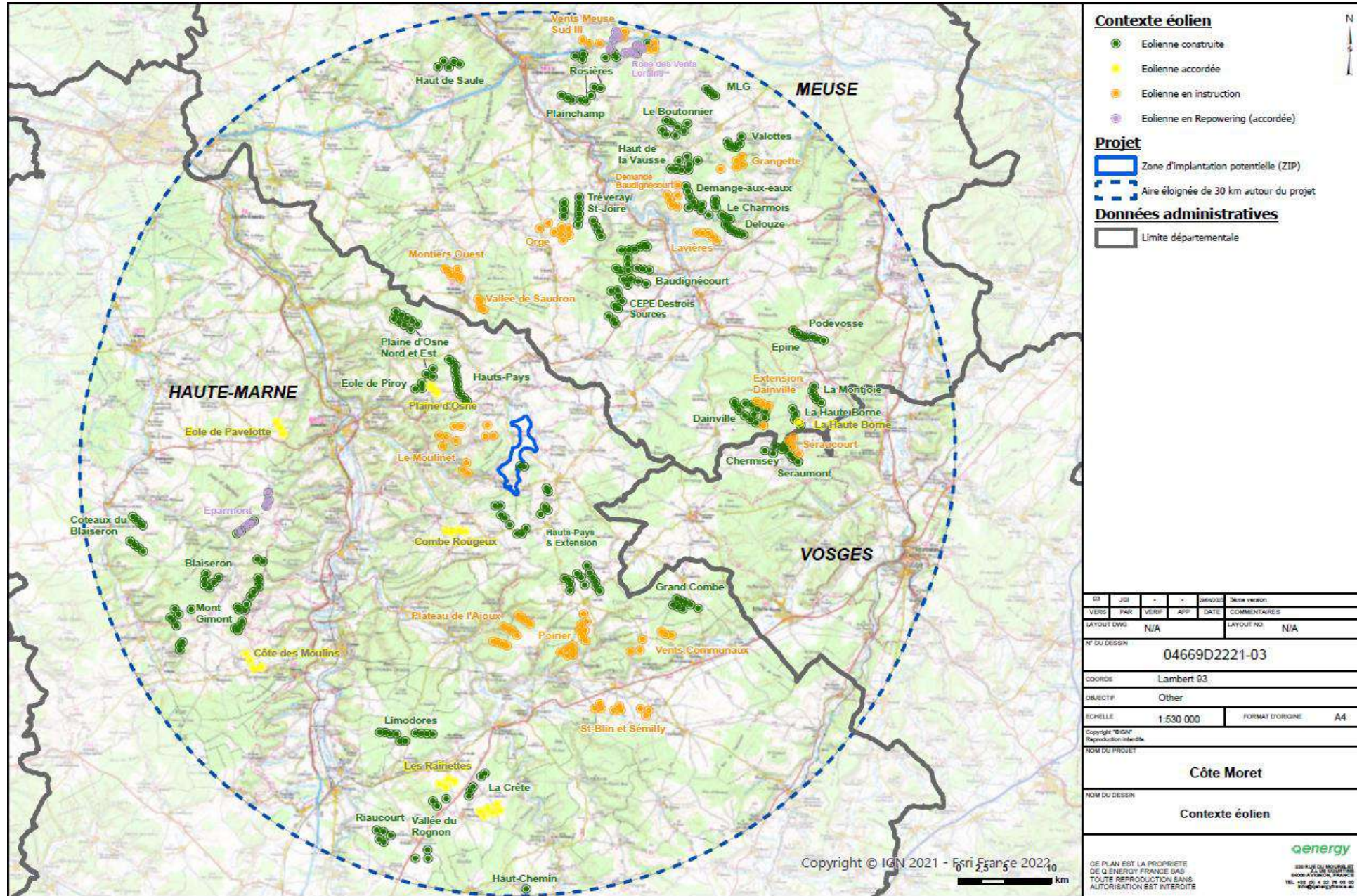


Expertise paysagère

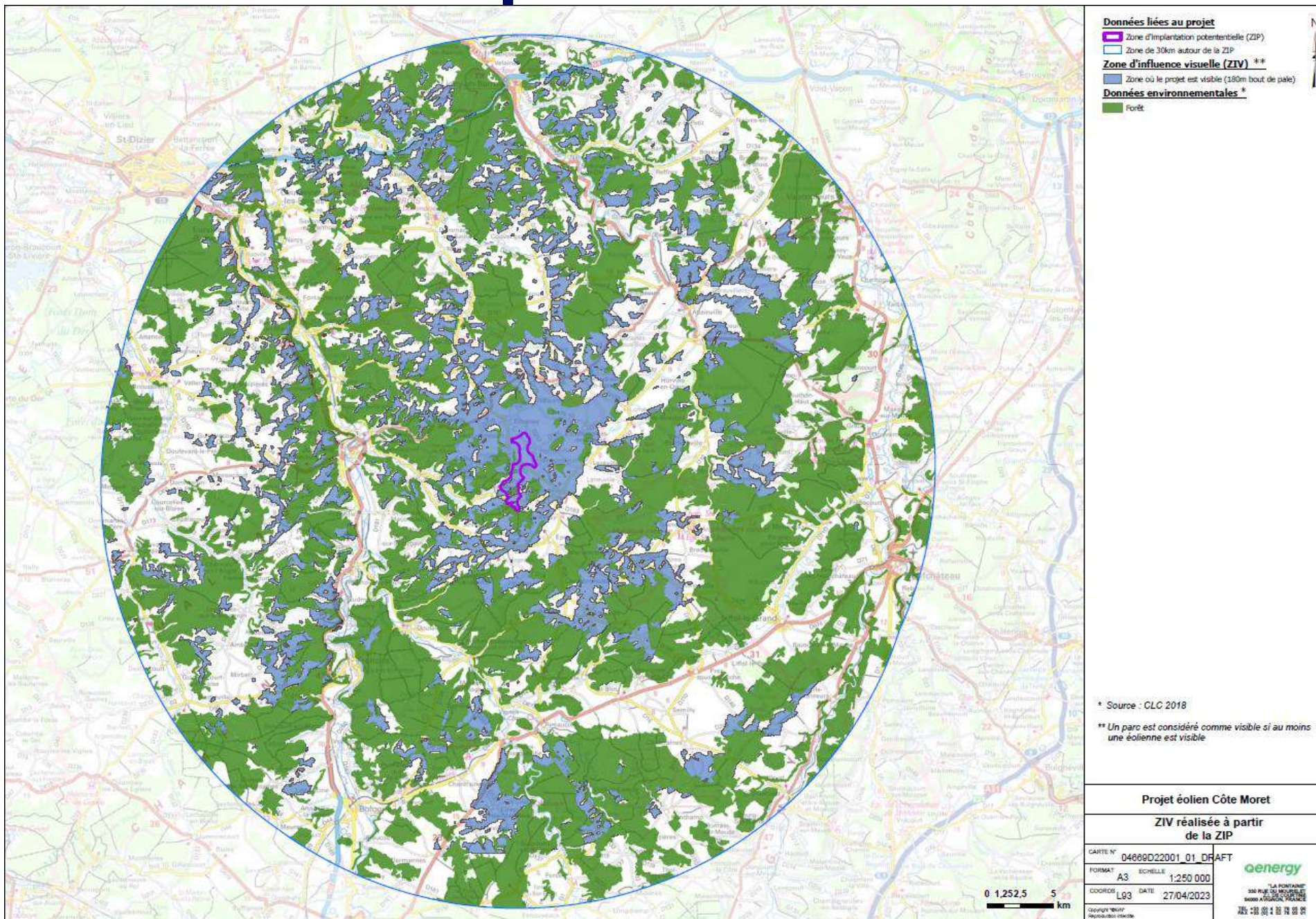
Présentation de l'étude paysagère

- **Auddicé Environnement** : paysagiste indépendant mandaté depuis 2022
- **État initial** sur 20 km autour de la ZIP, enjeux paysagers/patrimoniaux identifiés
- **Étude réglementaire** encadrée par la DREAL
- **Existence** de documents cadres méthodologiques (ministère, des dreal locales, etc)
- **Travail de terrain + données** pour analyser les sensibilités
- **Préconisations d'implantation** adaptées au contexte
- **ZIP en zone vallonnée/boisée**, perceptions visuelles limitées
- **Totalité de l'expertise** consultable lors de l'enquête publique

Contexte éolien



ZIV réalisée à partir de la ZIP



ZIV : Zone d'Influence Visuelle

ZIP : Zone d'Implantation Potentielle

Points de vue



Projet éolien de Côte Moret
Commune de Thonnance-les-Moulins (52)

Expertise paysagère

Patrimoine réglementaire
(hors UNESCO)

Aires d'étude

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude Immédiate (1 km)
- Aire d'étude rapprochée adaptée
- Aire d'étude éloignée adaptée

Limites administratives

— Limite départementale

Monuments historiques

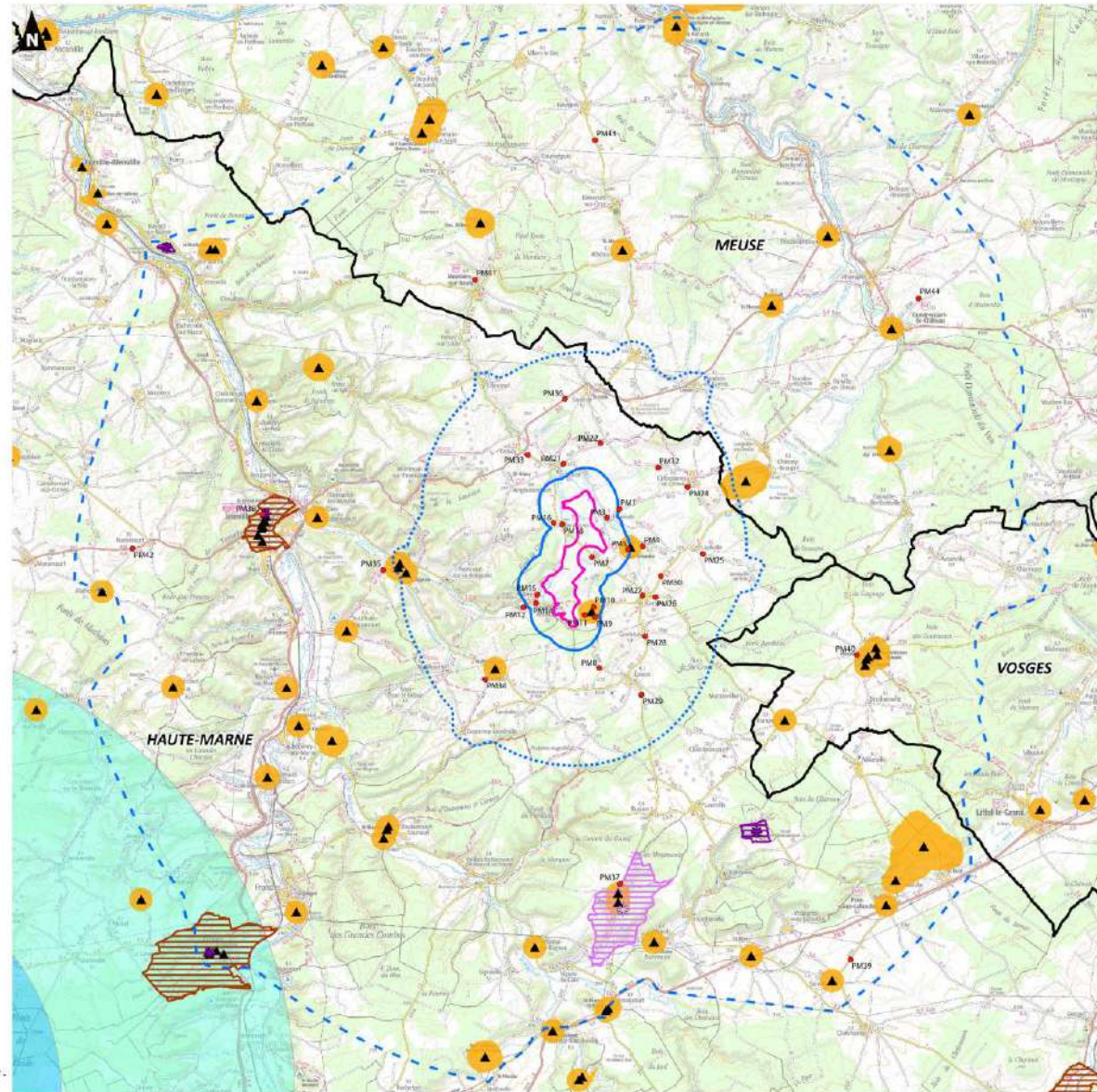
- ▲ Monument historique
- Périmètre des abords autour des monuments historiques

Sites

- ★ Site classé
- ☆ Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Patrimoine architectural

- Périmètre de 10 km autour des sites patrimoniaux emblématiques
- Zone de vigilance autour du site emblématique de Colombey



- 30 PDV
- Lieux de vies proches (Thonnance-les-Moulins, Soulaincourt, ...);
- Covisibilité entre le parc et des monuments historiques (Eglise de Bressoncourt, Château de Brouthières);
- D'autres éléments du patrimoine plus éloignés (Site de Joinville, site inscrit de Reynel);
- Vue panoramique proche du parc éolien;
- Intégration paysagère globale du parc;

Paysage : les recommandations

Les recommandations paysagères d'implantation ont pour objectifs de :

- Conserver des respirations visuelles sur le plateau ;
- Respecter des rapports d'échelle verticale et d'emprise horizontale adaptés à la configuration particulière de ce secteur d'implantation ;
- Limiter la présence d'éoliennes dans les arrière-plans paysagers de Soulaincourt, Harméville, Bressoncourt et son église protégée ;
- Eviter l'encerclement du hameau de Courberoyes et la saturation des horizons paysagers perceptibles depuis les autres lieux de vie identifiés ;
- Limiter une implantation à proximité immédiate de Brouthières et son château, dans la partie sud de la zone d'étude ;

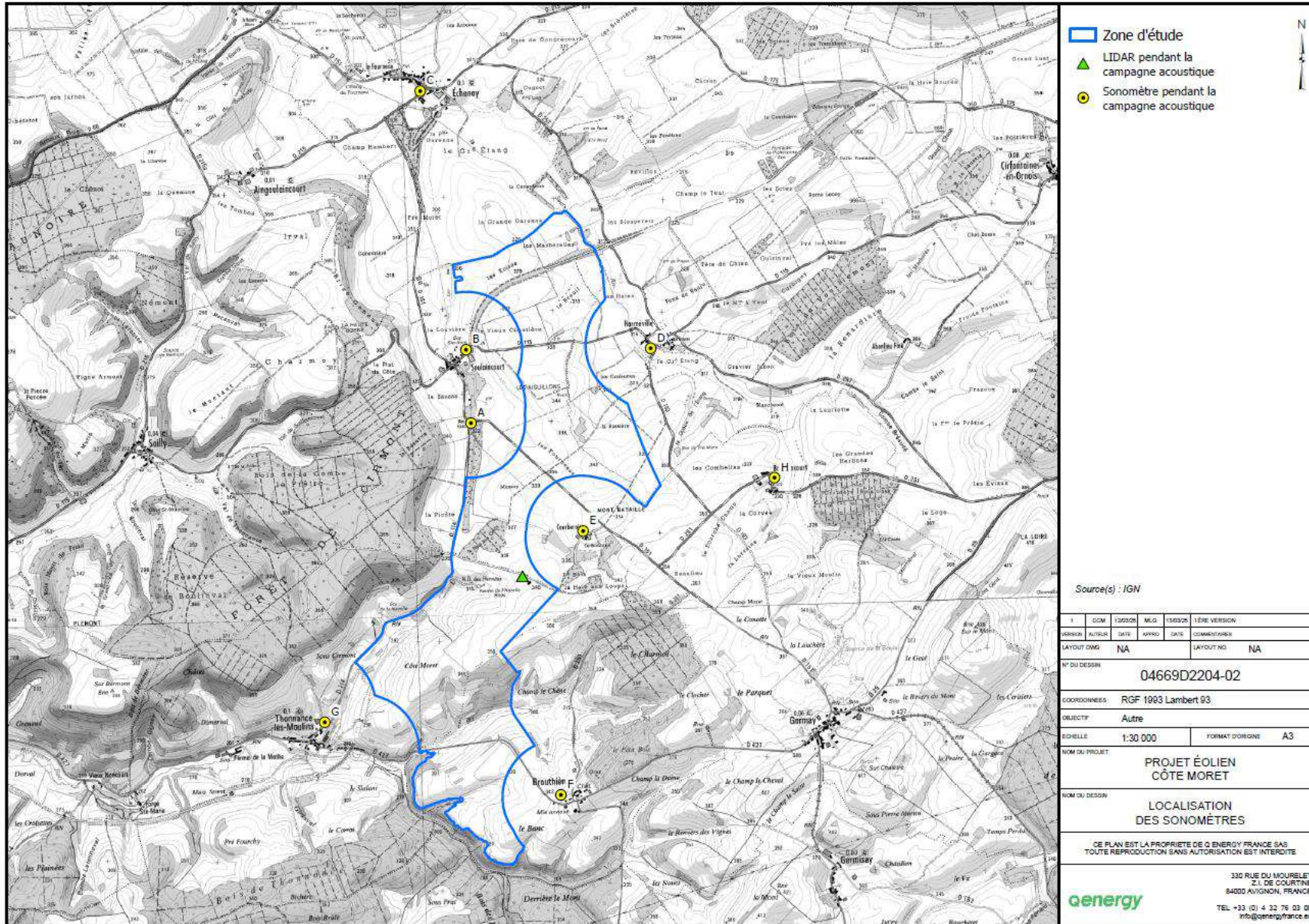


Photo 19. Une vue panoramique sensible sur le village de Soulaincourt depuis son approche par l'ouest



Expertise acoustique

Etude acoustique : état des lieux



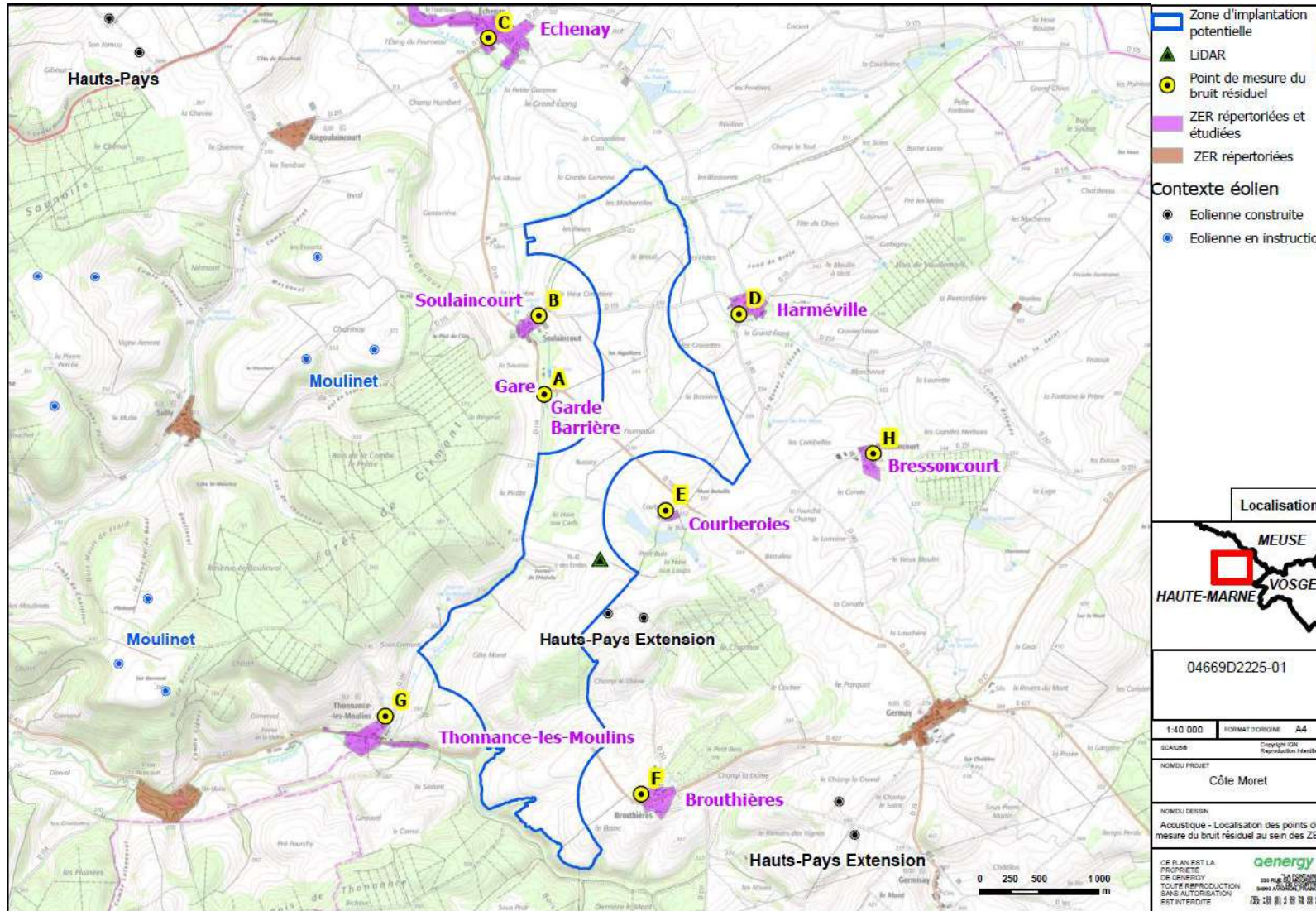
La carte ci-contre permet de localiser :

- La zone d'étude ;
- Les 8 points de mesure ;
- Le système d'acquisition des données de vent (Lidar) installé sur le site.

Le **Lidar** permet l'acquisition de données sur la vitesse et la direction du vent du site. C'est indispensable pour l'analyse du bruit résiduel.

Le **bruit résiduel** est défini comme le bruit ambiant présent dans un environnement en l'absence de sources de bruits spécifiques.

Etude acoustique : mesures



Période de mesure	Du 19/04/2023 au 31/05/2023
Durée de mesure	43 jours sur huit points

Les **zones à émergence réglementée (ZER)** sont des zones où **le niveau du bruit est limité par un arrêté préfectoral**, variable selon les moments de la journée.

Les mesures de bruit résiduel permettent de caractériser l'ambiance sonore des ZER sur une période suffisamment longue pour correspondre à un panel de directions et de vitesses de vent caractéristiques du projet éolien étudié.

Quatre classes homogènes ont été retenues :

- Classe homogène 1 : Jour période de 7h à 20h
- Classe homogène 2 : Fin de journée période de 20h à 22h
- Classe homogène 3 : Nuit période de 22h à 5h
- Classe homogène 4 : Fin de nuit période de 5h à 7h

Le parc éolien de Côte Moret **respectera les contraintes réglementaires acoustiques**, pour chacune des périodes homogènes.

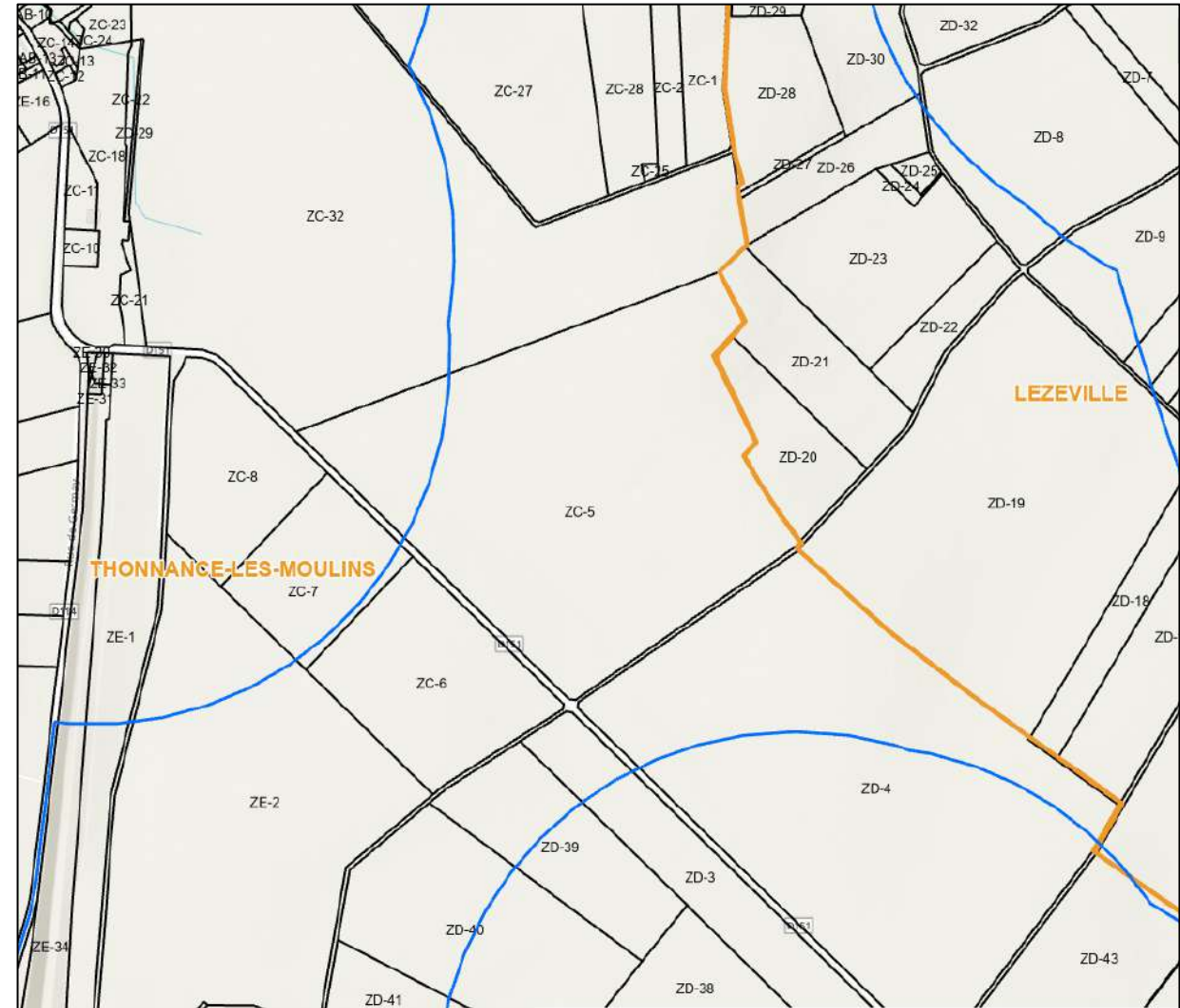
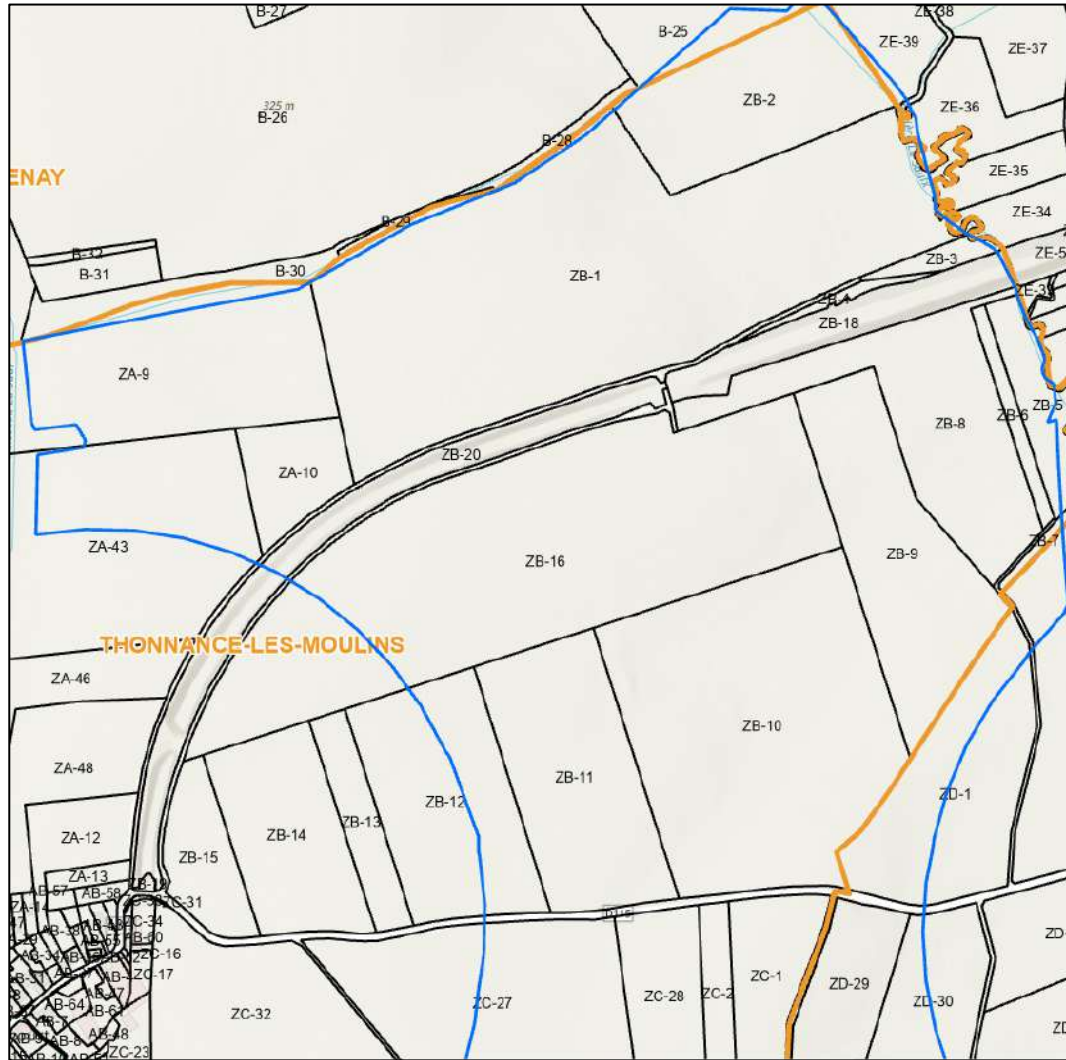
Une campagne de réception acoustique aura lieu dans l'année suivant la mise en service du parc pour vérifier le respect de la réglementation acoustique.



Les options de localisations envisagées

Sélection de variantes

Plan du parcellaire et des références cadastrales

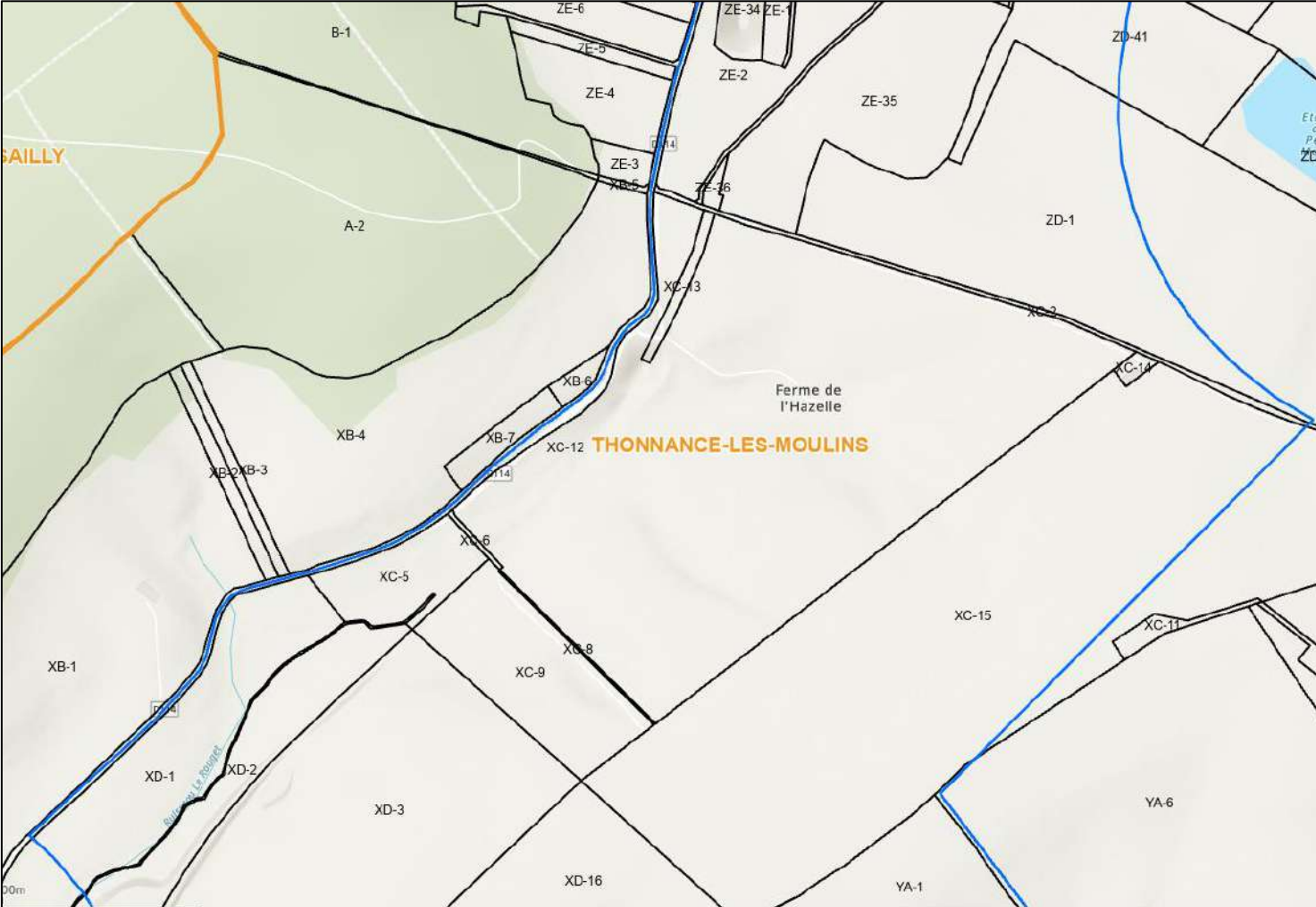


Cartes de la partie nord de la ZIP

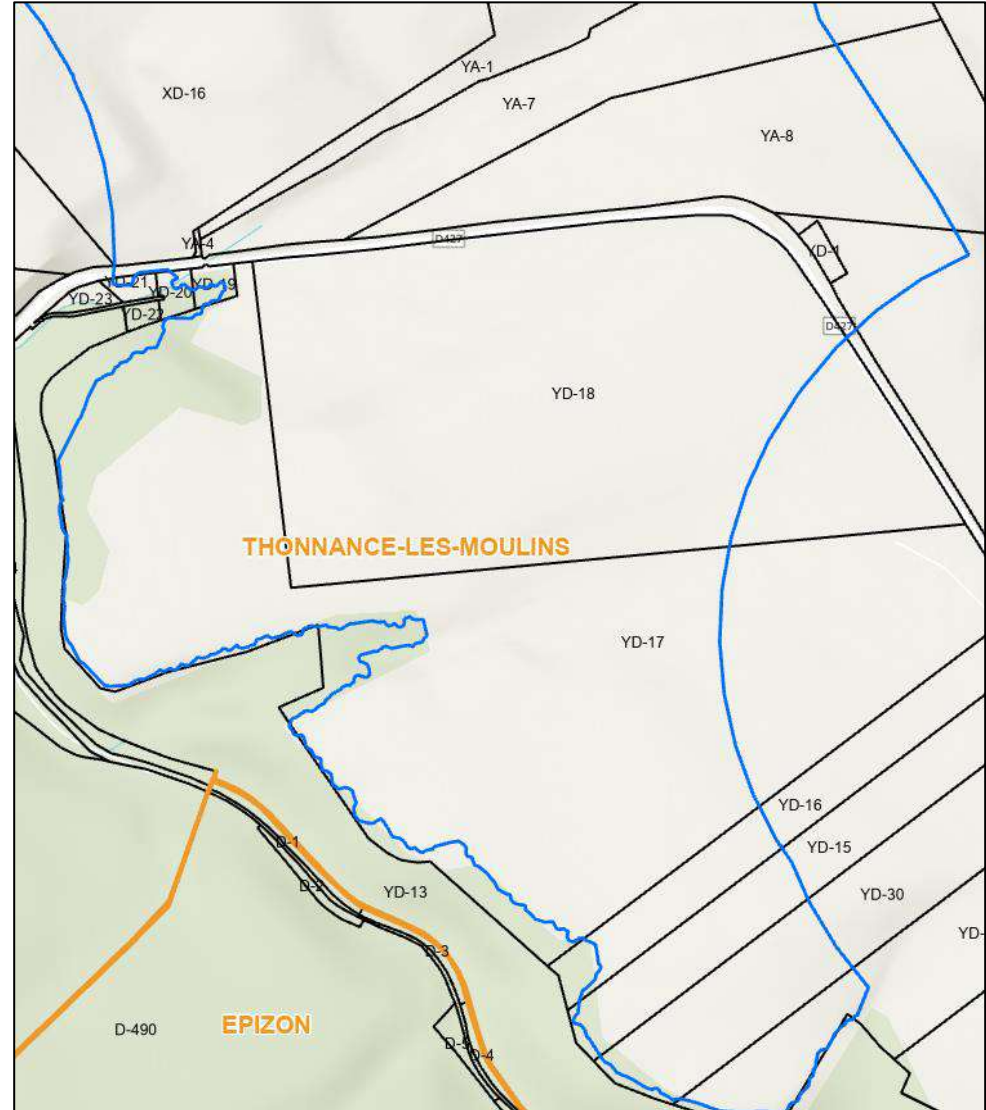
Légende

-  Zone d'implantation potentielle
-  Limite communale
-  Parcelles cadastrales

Plan du parcellaire et des références cadastrales



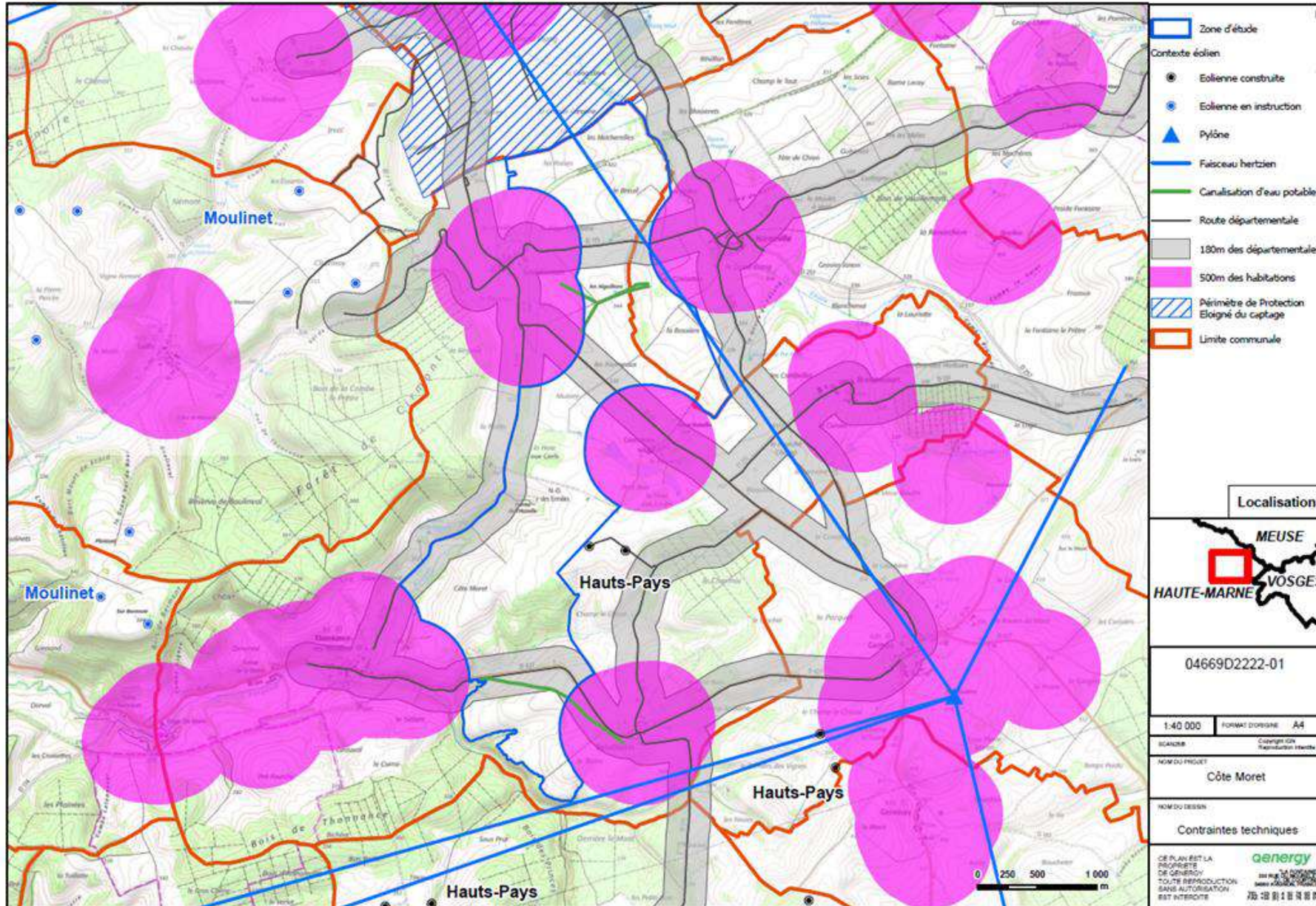
Cartes de la partie sud de la ZIP



Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Limite communale
- Parcelles cadastrales

Contraintes techniques principales



La zone d'étude est principalement contrainte par le respect de la **distance réglementaire d'éloignement de 500 mètres aux habitations.**

On note la présence d'un **faisceau hertzien** au nord-est de la zone d'implantation potentielle, ainsi qu'un **Périmètre de Protection Eloignée (PPE) du captage** de la source de Massonfosse au nord de la ZIP.

Etude de détection de canalisations d'eau potable



Détection réseau AEP zone Sud (Brouthière) :

- Cartes du SIEM approximatives
- Emplacement précis détecté + profondeur

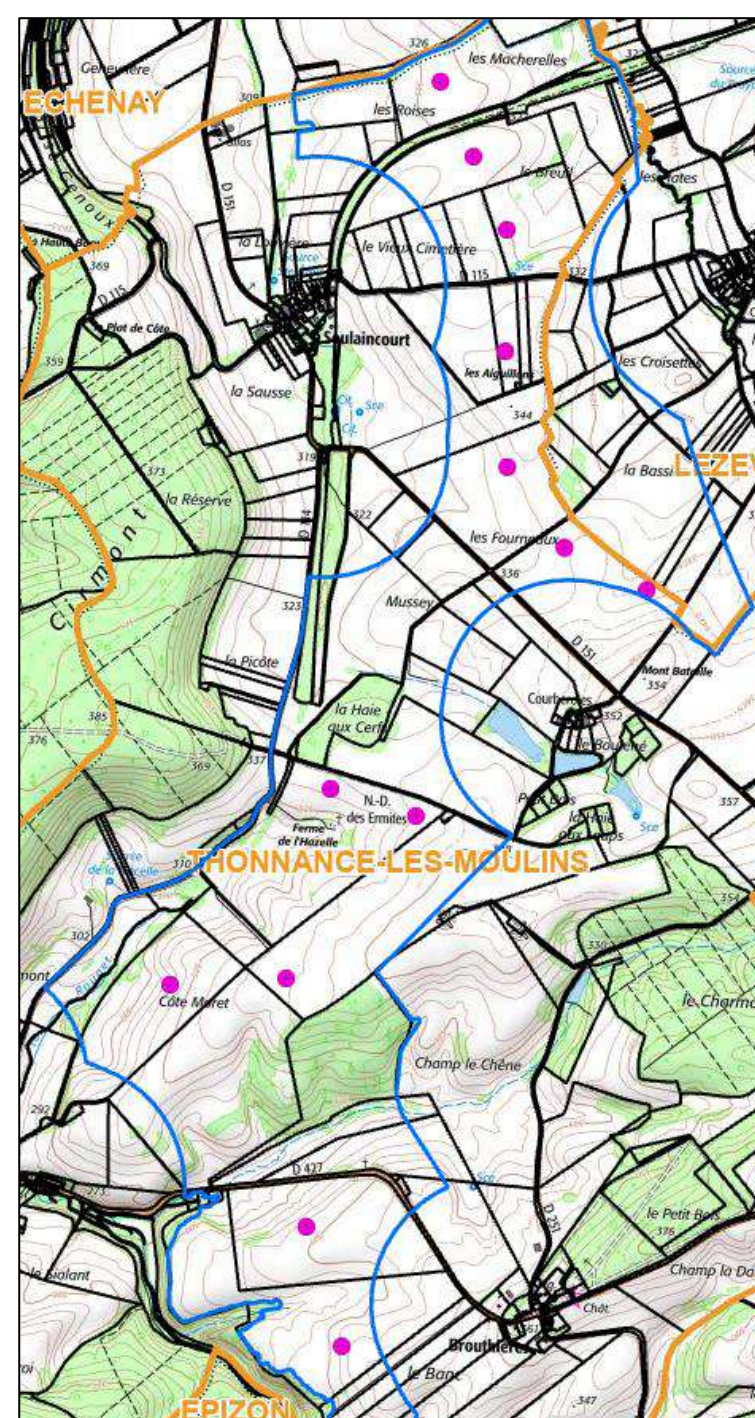
Les trois variantes

	Variante n°1	Variante n°2	Variante n°3
Nombre d'éoliennes	13	10	8
Hauteur des éoliennes (en m en bout de pale)	200	200	180
Puissance unitaire (MW)	6,8	6,8	6
Puissance totale (en MW)	88,4	68	48
Production prévisionnelle (GWh)	174	137,5	87,9
Retombées pour les collectivités (impôts) *	682 000€/an environ	525 000€/an environ	413 000€/an environ
Pour le département	218 000€/an	168 000€/an	131 000€/an
Pour la communauté de communes	338 000€/an	260 000€/an	204 000€/an
Pour la commune	126 000€/an	97 000€/an	78 000€/an

* Il s'agit d'estimations à date, compte tenu des taux fiscaux en vigueur.

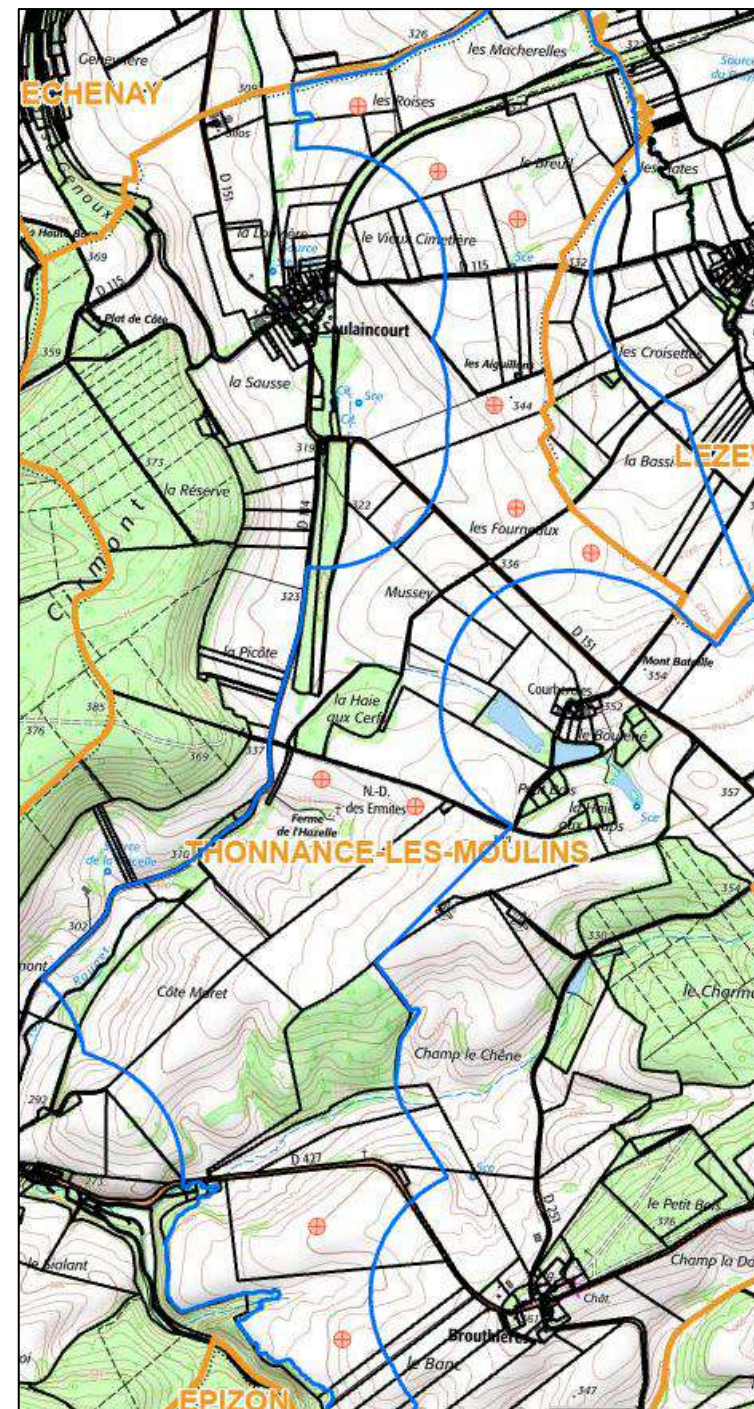
Variante n°1 : optimum énergétique

	Variante n°1
Nombre d'éoliennes	13
Hauteur des éoliennes (en m en bout de pale)	200
Puissance unitaire	6,8
Puissance totale (en MW)	88,4
Production prévisionnelle (GWh)	174
Retombées pour les collectivités (impôts)	682 000€/an environ



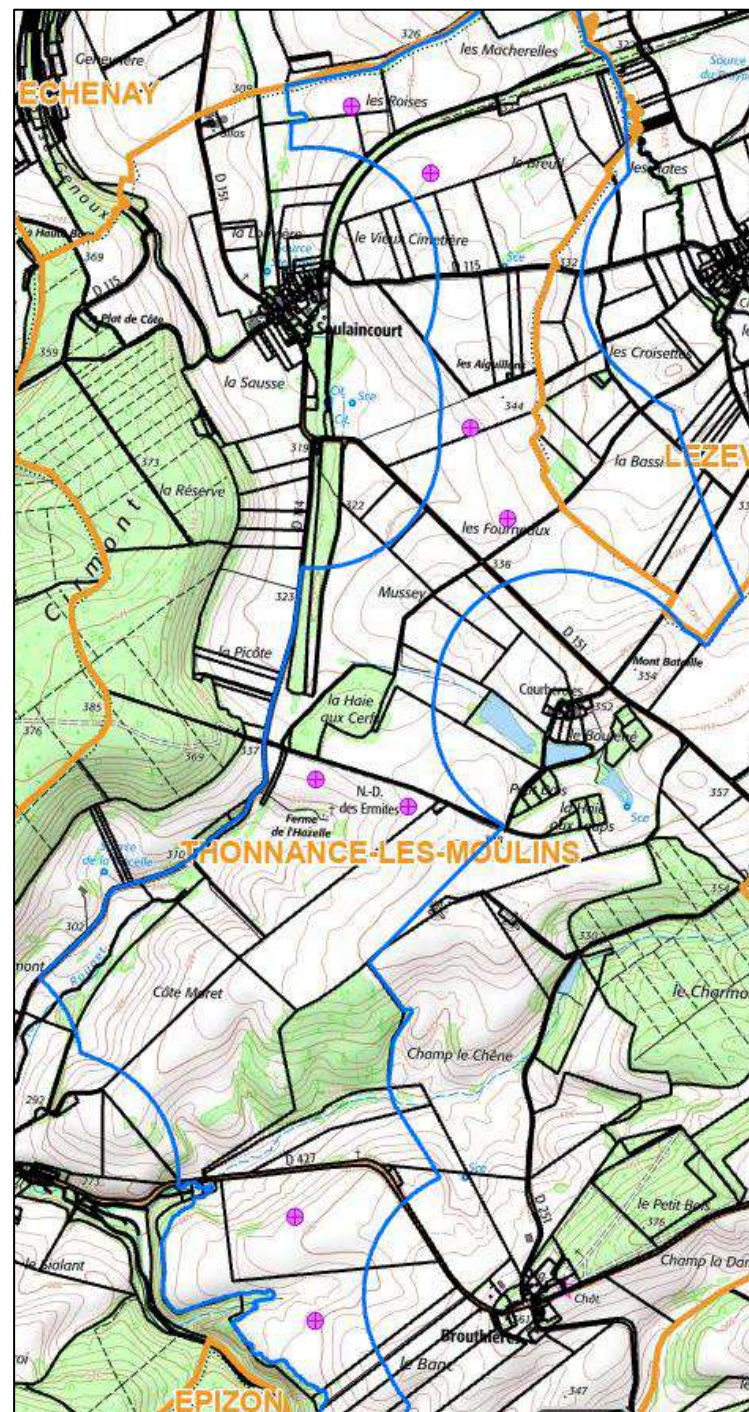
Variante n°2 : organisation paysagère

	Variante n°2
Nombre d'éoliennes	10
Hauteur des éoliennes (en m en bout de pale)	200
Puissance unitaire	6,8
Puissance totale (en MW)	68
Production prévisionnelle (GWh)	137,5
Retombées pour les collectivités* (impôts)	525 000€/an environ



Variante n°3 : variante privilégiée

	Variante n°3
Nombre d'éoliennes	8
Hauteur des éoliennes (en m en bout de pale)	180
Puissance unitaire	6
Puissance totale (en MW)	48
Production prévisionnelle (GWh)	87,9
Retombées pour les collectivités (impôts)	413 000€/an environ

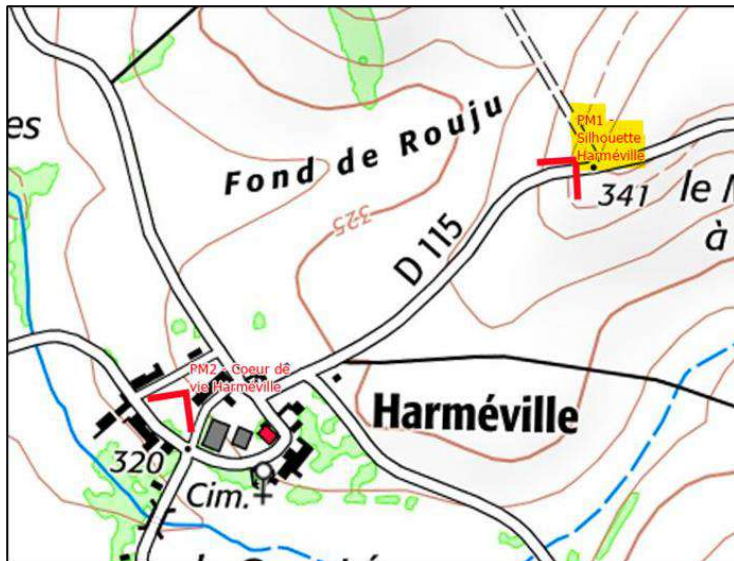
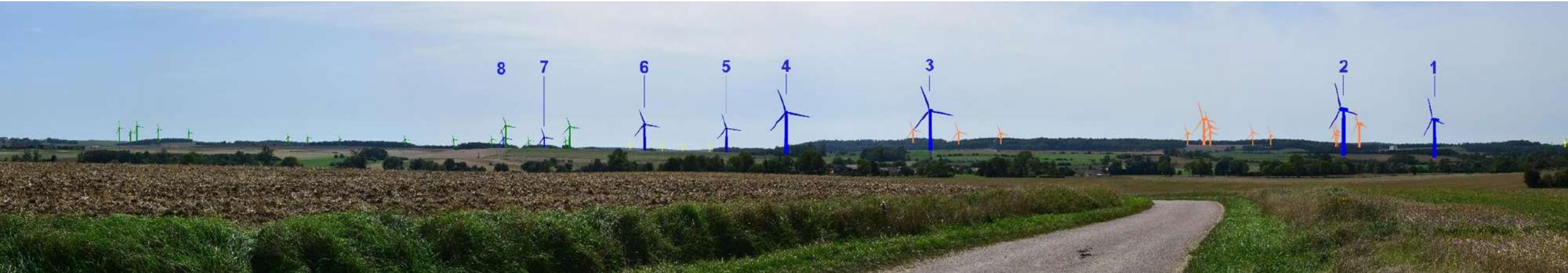




Simulations visuelles

Variante privilégiée : Esquisses

Point de vue n°1 depuis Harméville (silhouette du village)



Aide à la lecture : les éoliennes du projet de Côte Moret figurent en **bleu**, conformément à la variante 3.

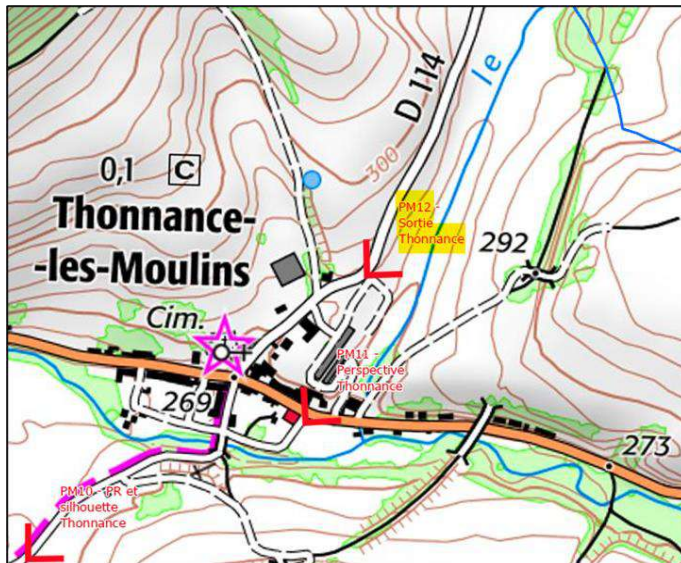
Les autres éoliennes en couleur appartiennent aux autres parcs :

- Parcs en exploitation en **vert foncé** ;
- Projet en instruction en **orange**.

Les éoliennes en **orange** représentent **ici** le projet éolien du Moulinet, sur les communes de Sailly et Noncourt-sur-le-Rongean. Ce projet est en instruction depuis plusieurs années.

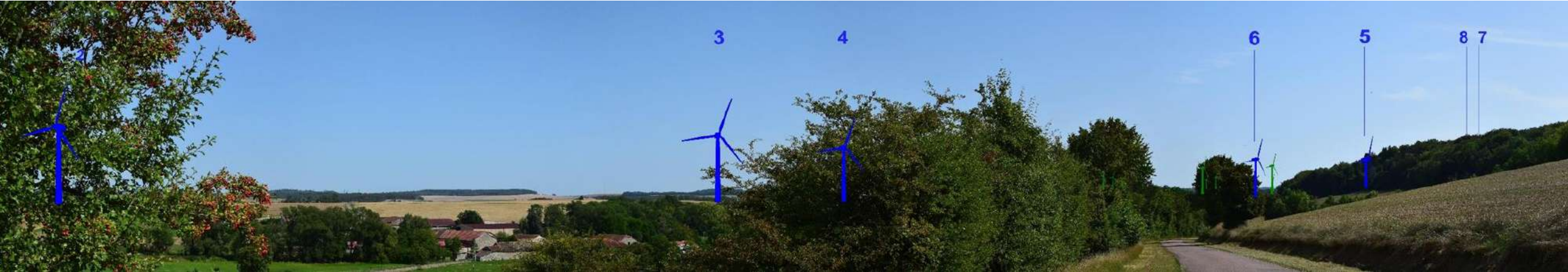
Variante privilégiée : Esquisses

Point de vue n°2 depuis Thonnance-les-Moulins (sortie nord)



Variante privilégiée : Esquisses

Point de vue n°3 depuis Soulaincourt (panorama)



Sensibilités principales identifiées



Projet éolien de Côte Moret
Commune de Thonnance-les-Moulins (52)

Expertise paysagère

Sensibilités principales identifiées
avec un impact sur le développement du projet

 Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Site éolien en longueur, occupant un espace de respiration paysagère entre deux ensembles éoliens existants.
Site bosselé, modelé, ponctué de bosquets et dentelé par des vallons.

Villages de Harnéville, Bressoncourt, Brouthières et Soulaincourt en relation directe et très sensible vis-à-vis du site éolien (panoramas et horizons paysagers à préserver, cumul éolien à évaluer).

Ferme de Courberceries en relation visuelle directe également.


Eglise protégée de Bressoncourt et château protégé de Brouthières, avec des perspectives directes sur le site éolien.

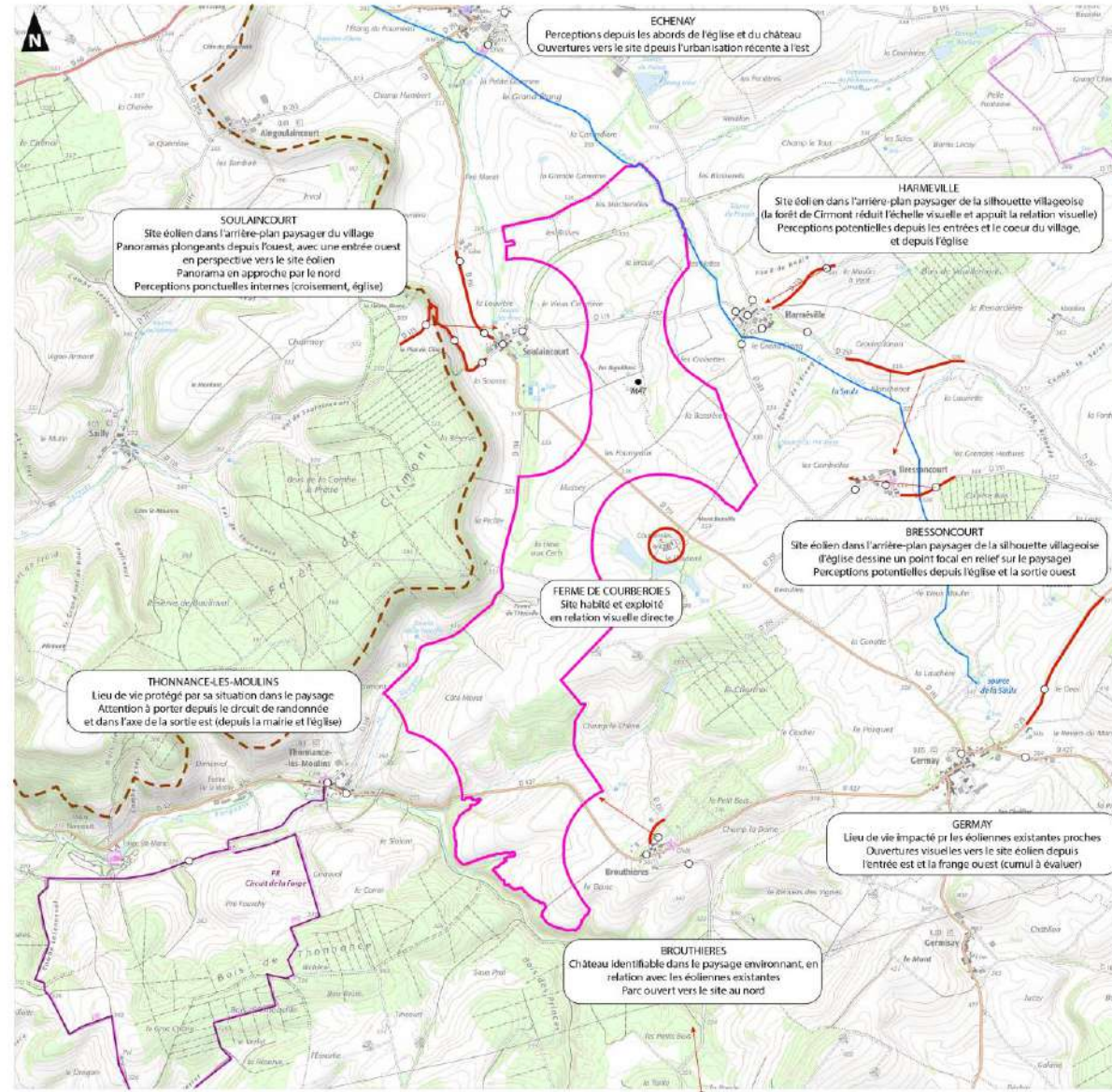
Sensibilités secondaires de Thonnance-les-Moulins, Germay et Echenay, mais avec des perspectives visuelles à préserver pour le 1er, et un cumul éolien à évaluer pour le 2nd.

Sensibilités ponctuelles sur Cirfontaines et Guillaumé.

Villages protégés à l'ouest de la forêt de Cirmont, par leur encaissement. Villages plus ouverts à l'est.



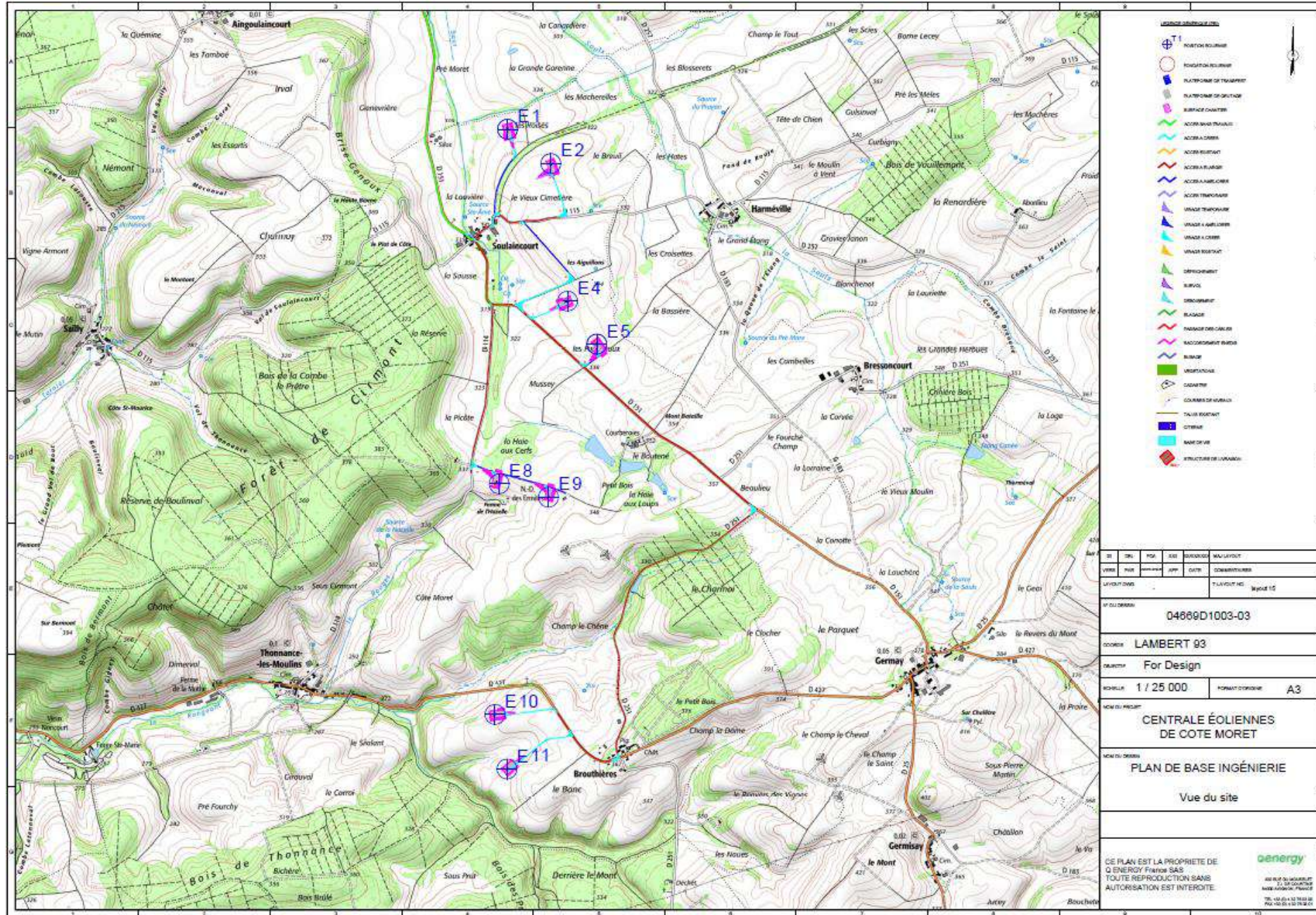
 Réalisation : AUDDICE, mars 2023
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : IGN ADMIN EXPRESS - QENERGY - AUDDICE, 2023



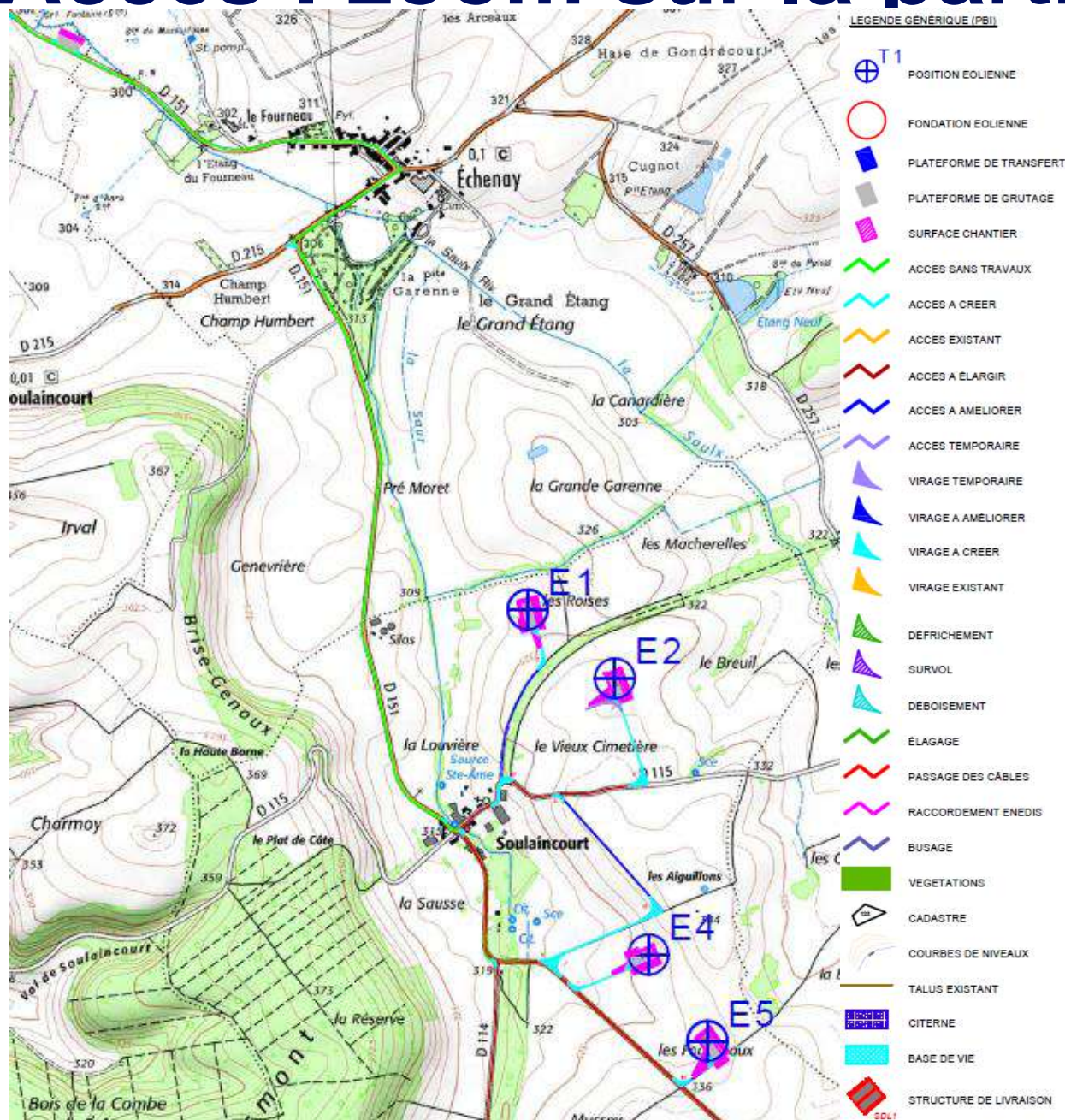


Equipements créés ou aménagés en vue de sa desserte

Accès : plan de base ingénierie



Accès : zoom sur la partie nord de la zone



L'accès au site se fera **par le nord**, en passant par Echenay le long de la D151.

Sur place, **l'utilisation des chemins existants sera privilégiée**, mais il faudra tout de même créer de nouveaux tronçons. En effet, les voies d'accès au parc éolien devront être aménagées, élargies, renforcées ou créées (selon les besoins)

Les chemins existants seront confortés en matériaux locaux concassés et compactés pour rester en cohérence avec les motifs paysagers existants.

Accès : convois de livraison des turbines



Pales



Eléments de nacelles



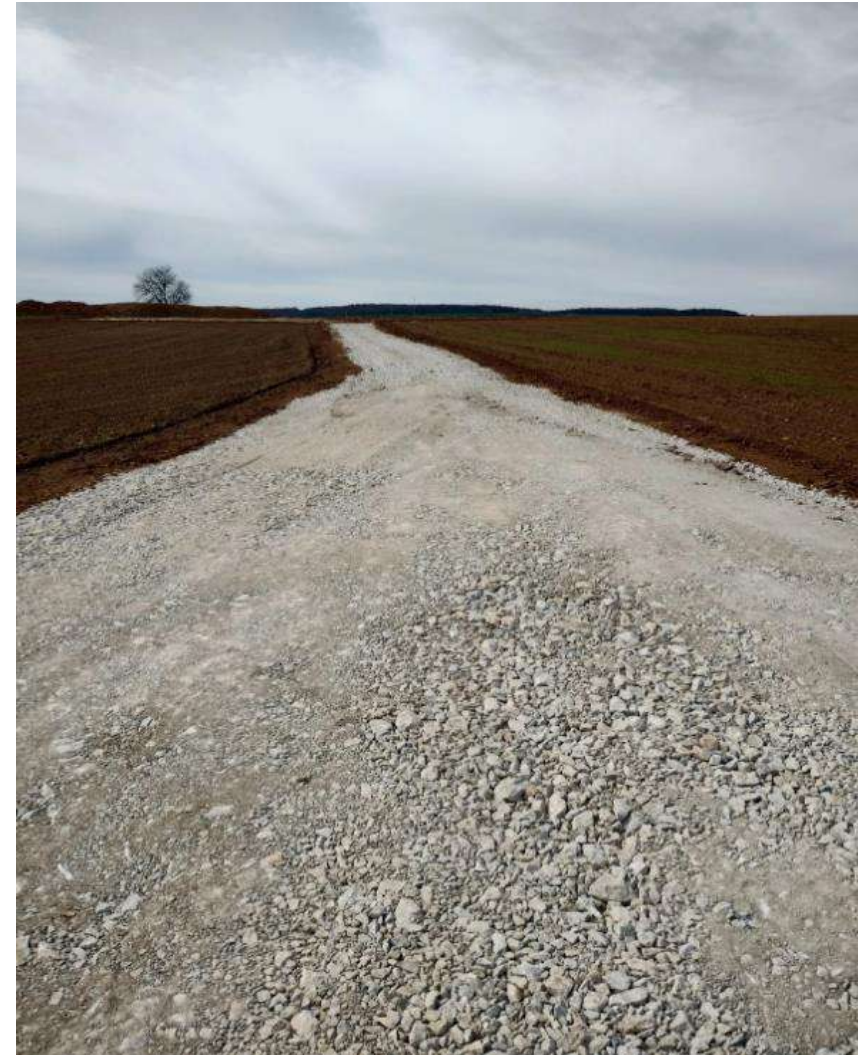
Sections de tours

Accès : aménagements à créer



Création d'aménagements de virages

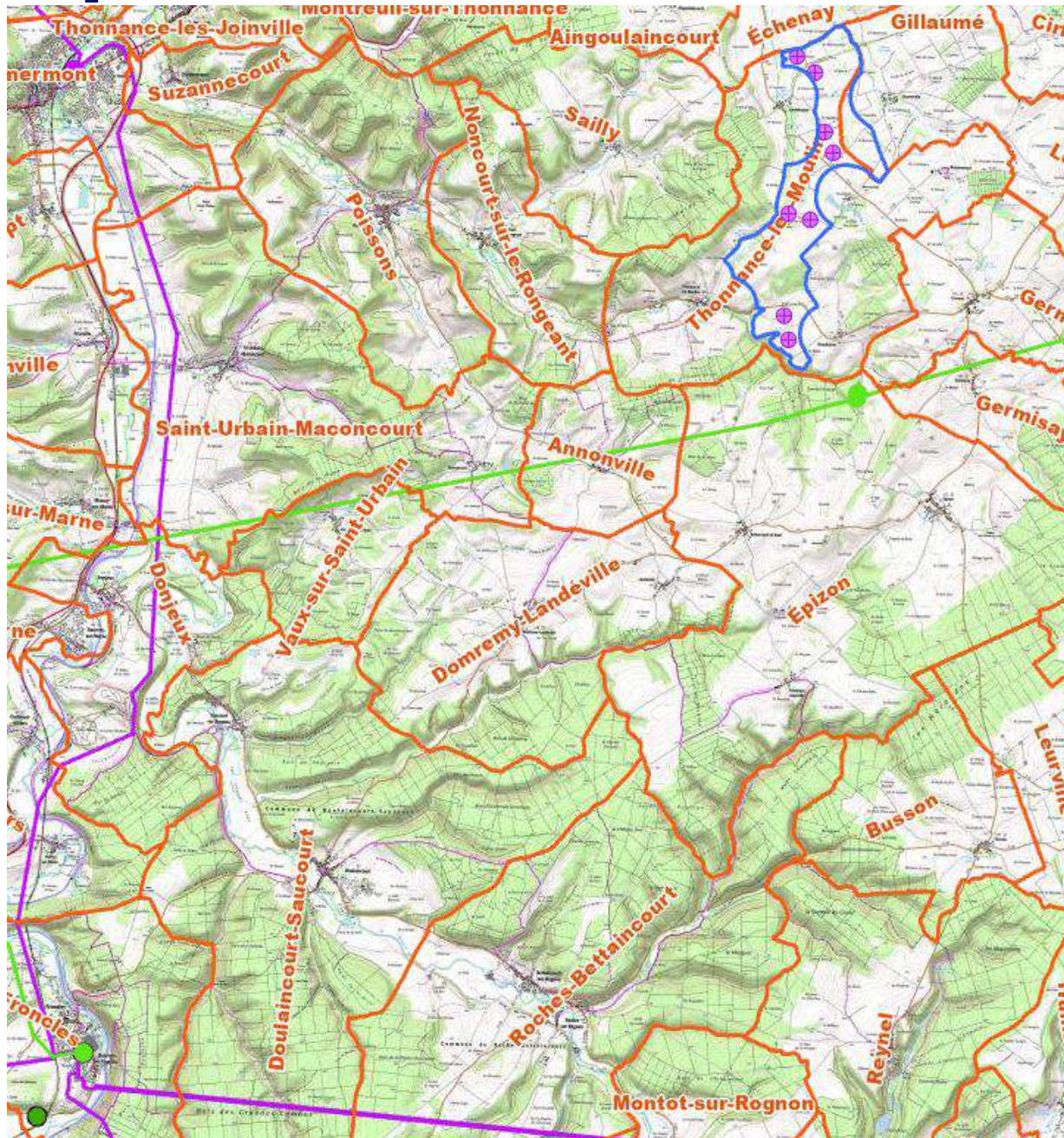
Création de pistes et confortement de routes/chemins existants





Raccordement électrique

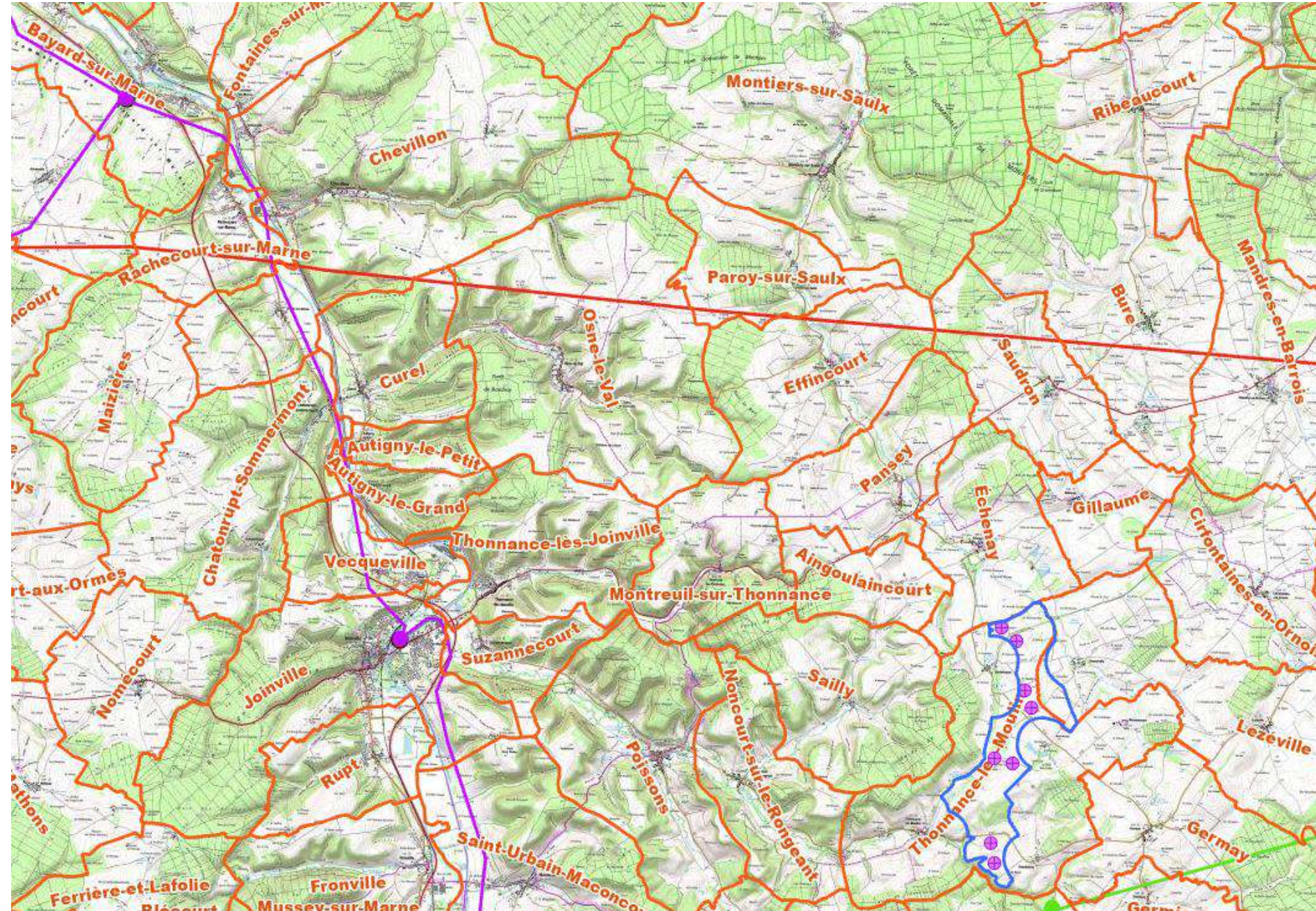
Options de raccordement



Hypothèse 1 : Poste de Froncles

Carte : Localisation du poste de Froncles par rapport à la ZIP du projet éolien

Options de raccordement



Hypothèse 2 : Poste de Bayard

Carte : Localisation du poste de Bayard par rapport à la ZIP du projet éolien

Qenergy

Lucie MALLET

Chargée d'affaires territoriales

06 82 04 42 43

lucie.mallet@qenergy.eu

Matthieu LEGEAY

Responsable projets

06 40 84 52 21

matthieu.legeay@qenergy.eu

Adresse mail : cotemoret-projet@qenergy.eu

Site internet : cote-moret.qenergy-projets.fr

Cécile CAMELIN

Ingénieure Bureau d'études

Alice FOURNIER

Responsable Régionale éolien

Q ENERGY France – Agence de Paris

Immeuble Ampère E+

34-40 rue Henri Regnault

92400 La Défense

www.qenergy.eu

